

Lancement du Fonds pour une Transition Juste dans les Bouches-du-Rhône

Hôtel de Région, Marseille

Lundi 13 février 2023



Vidéo de présentation du FTJ :

[Qu'est-ce que le Fonds de Transition Juste ? - YouTube](#)



ORDRE DU JOUR

- **9h30** : Discours d'ouverture
- **10h** : Présentation de la stratégie d'intervention du Fonds pour une Transition Juste (FTJ) portée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par l'Etat

Temps d'échange



- **10h45** : Présentation du Mécanisme de Transition Juste, de son deuxième et troisième pilier par la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations

Temps d'échange



- **11h30** : Présentation des appels à projets du FTJ portés par la Région et par l'Etat

Temps d'échange



- **12h30** : Clôture

Sébastien VIANO

Directeur général adjoint

DG Europe et Coopération Méditerranéenne

Région Sud

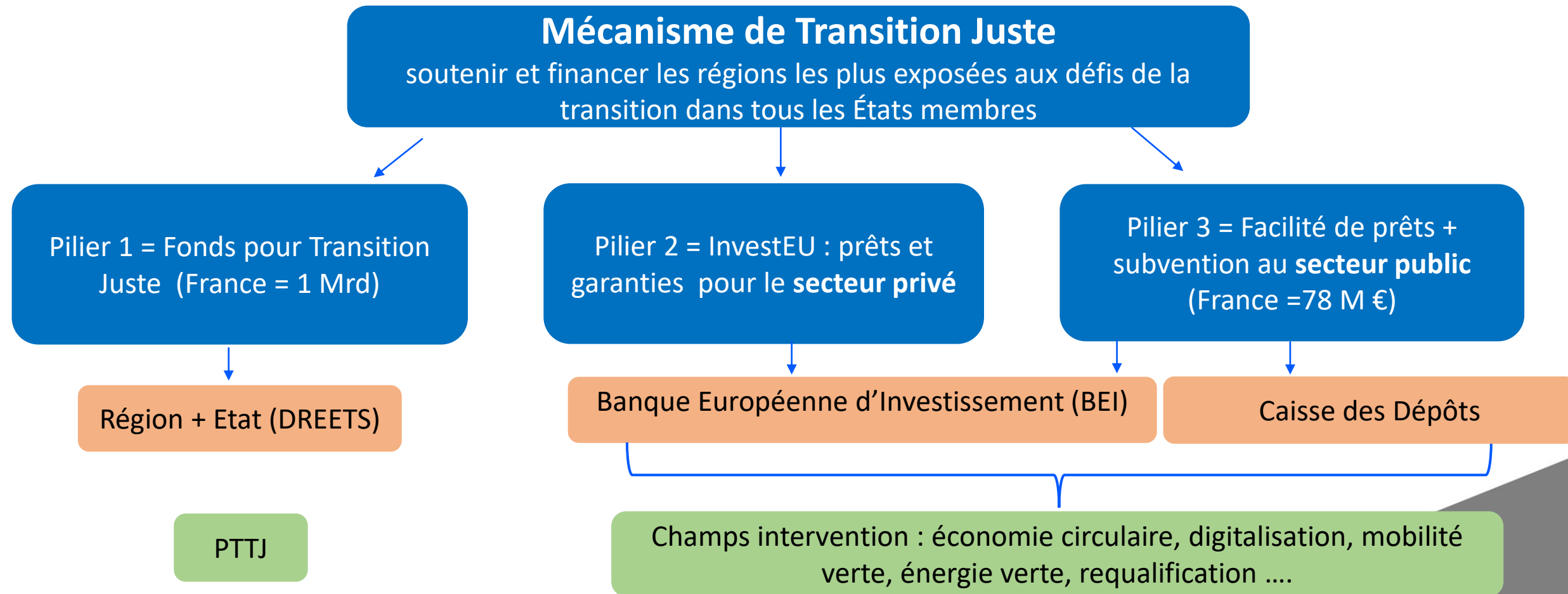


Fonds pour une Transition Juste



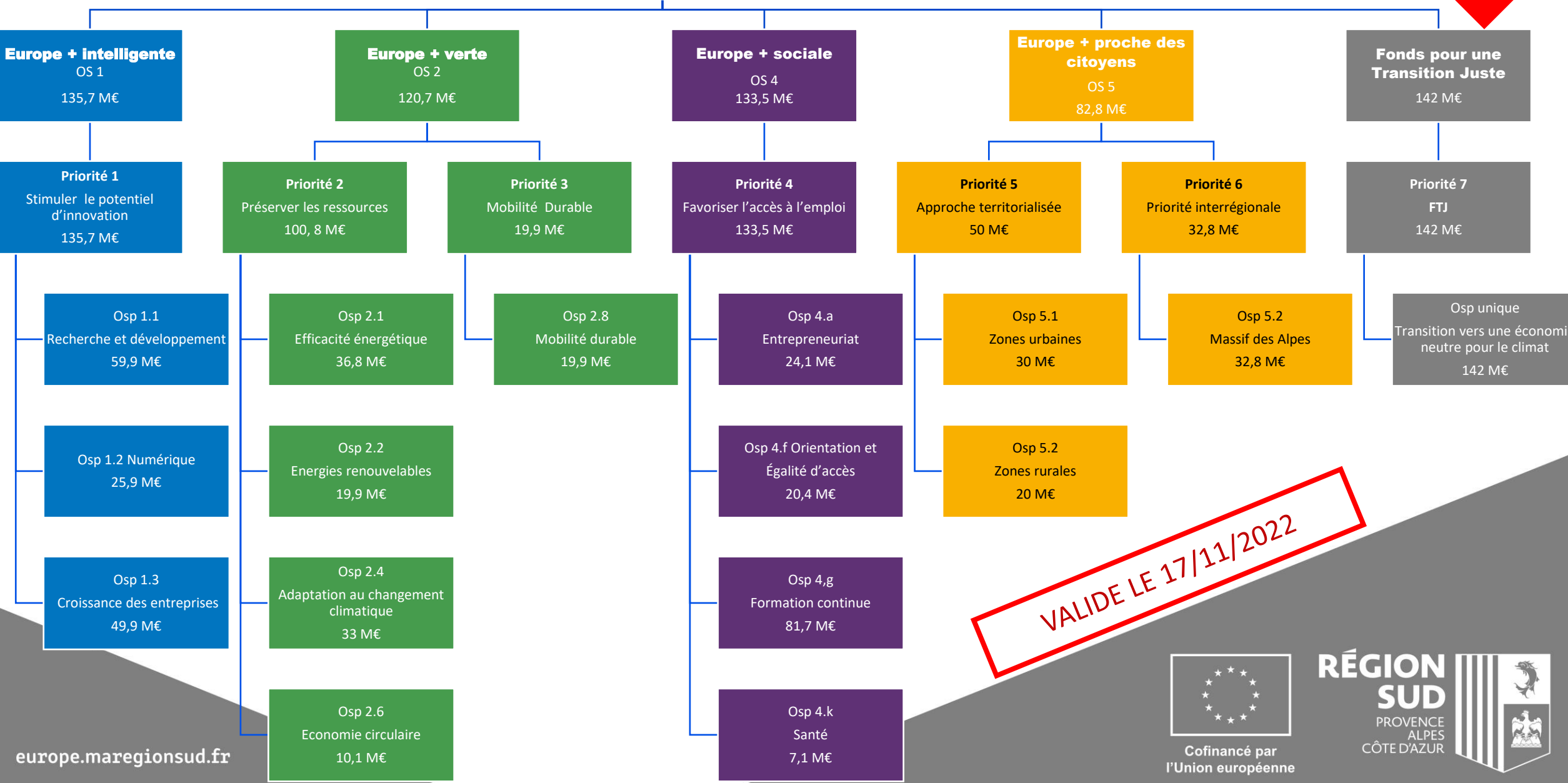
Stratégie d'intervention *Volet Economie neutre*

1. Le Mécanisme de Transition Juste



Le MTJ permet de répondre aux enjeux du Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) et bénéficie à son territoire éligible : les Bouches-du-Rhône.

2. Le Programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027



3. La stratégie d'intervention du PTTJ (1)

Au niveau européen, le FTJ vise à soutenir les territoires confrontés à de graves difficultés socio-économiques résultant de la transition vers la neutralité climatique et éviter l'aggravation des inégalités régionales.

Au niveau local, le PTTJ vise à atténuer les effets de la transition en finançant la **diversification** et la modernisation de l'économie locale et en atténuant les répercussions négatives sur l'**emploi**.

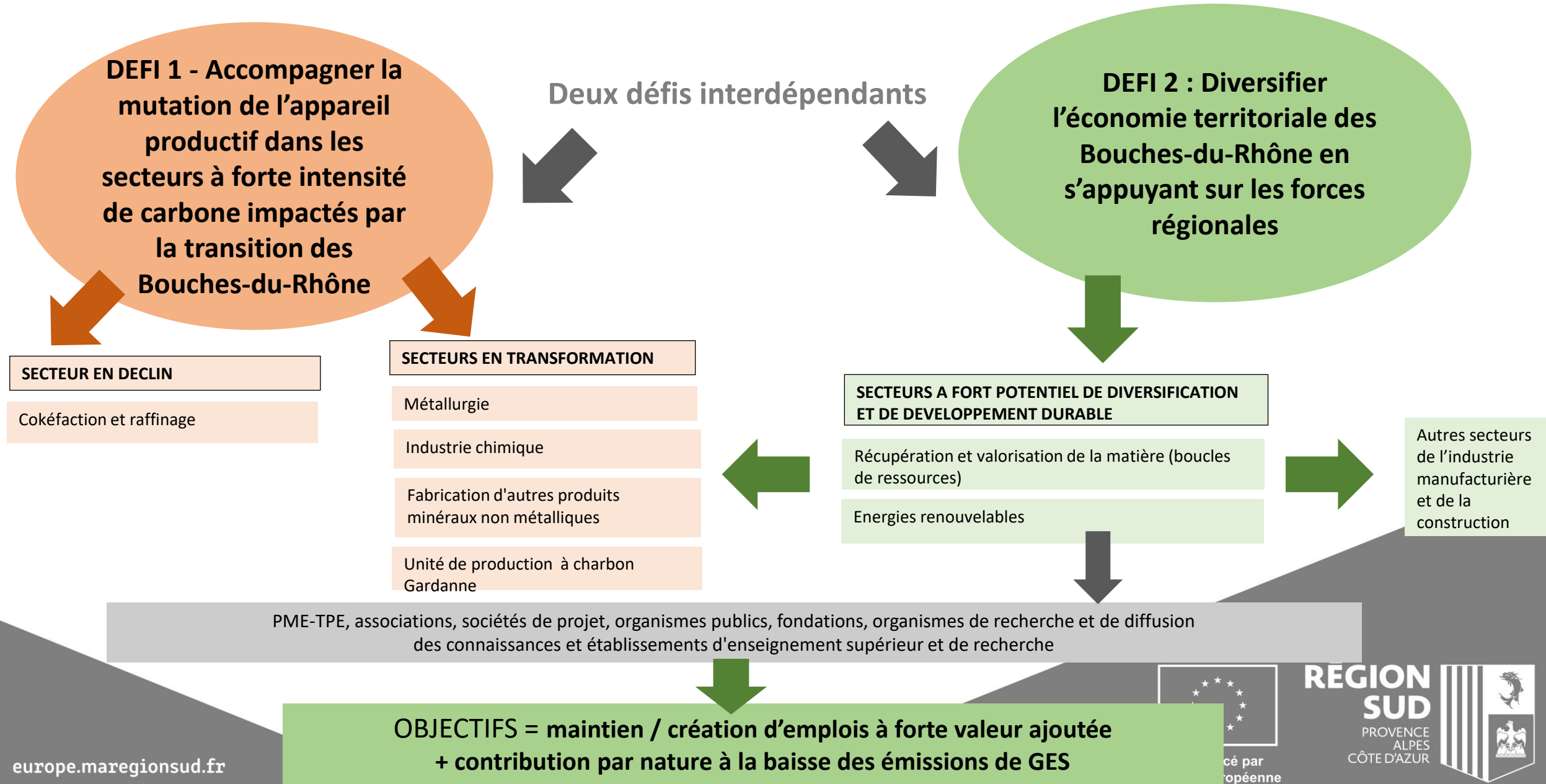


3. La stratégie d'intervention du PTTJ (2)

Accompagner le territoire dans sa transition climatique par une transformation profonde du modèle industriel aujourd'hui linéaire, **vers un modèle circulaire, sobre, décarboné et générateur d'emplois.**



3. La stratégie d'intervention du PTTJ (3)



4. Les typologies d'actions soutenues

Volet 1. Optimiser le cycle de la matière

=

Remplacer la consommation de matières premières utilisées dans l'industrie par de nouveaux intrants via la structuration de filières de démantèlement, tri et recyclage des matières premières secondaires ainsi que la modification des procédés industriels

Volet 2. Adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif

=

Diversifier les sources d'énergies et la part d'énergies renouvelables dans l'industrie, en travaillant également sur la sobriété et l'autonomie énergétique.

142M€

Volet 3. Innover pour l'écologie industrielle

=

Contribuer à l'offre de solutions opérationnelles dans l'industrie grâce à l'innovation dans les domaines des volets 1 et 2.

5. Les modalités de coordination

Création d'un **comité technique des financeurs FTJ** pour :

- coordonner les interventions
- optimiser les financements : complémentarité ou décroisement
- éviter les doubles financements

➡ Composé de : DREETS ; Sous-préfecture d'Aix et Istres ; ADEME ; DREAL

+ Coordination avec les démarches territoriales existantes :

- Pacte de Gardanne piloté par l'Etat ;
- Laboratoire de Fos piloté par l'Etat ;
- Zones Industrielles Bas Carbone « ZIBAC » piloté par Piicto.

Temps d'échanges



En cas de questions complémentaires :
federFTJ@mareregionsud.fr

Site Internet

<https://europe.mareregionsud.fr/>



Aude LAHEYNE, chef du service FSE
Nicolas CLERY, chargé de mission FTJ
Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités (DREETS)





MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Programme national du Fonds de transition juste (FTJ) Volet Emploi & Compétences



Le Fonds de Transition Juste (FTJ) en région

Nouvel outil de la politique de cohésion pour la programmation 2021-2027, Le FTJ vise à atténuer l'impact économique et social de la transition vers la neutralité climatique dans les territoires les plus émetteurs de CO2 d'origine industrielle

Le territoire des Bouches-du-Rhône représente **17,2%** des émissions nationales de Co2 pour **62 325 emplois dans l'industrie**

Un volet économique mis en œuvre par les conseils régionaux pour 70% des crédits (142 M€) et un **volet emploi/compétences pour 30% des crédits** mis en œuvre par l'Etat via les **DREETS (63M€)** sur le territoire des Bouches-du-Rhône

PN « Fonds de Transition Juste » (FTJ) – Volet Emploi et Compétences

Principe de fonctionnement et ventilation territoriale

Le FTJ doit permettre de mobiliser **près d'un milliard d'euros** afin de faire face à l'impact économique et social de la transition écologique des territoires industriels les plus émetteurs de CO2 .

La mise en œuvre est encadrée sur chacun des territoires par un plan territorial de transition juste (PTTJ) commun aux programmes régionaux et national, **ce qui implique une coordination stratégique et opérationnelle étroite entre autorités de gestion**

Les volets « Emploi & compétences » des PTTJ sont chapeautés par le PN FTJ doté de près de **309 M€**

100% des crédits sont déconcentrés.

PN FTJ : crédits 2021-27	
Hauts-de-France	97,6 M€
PACA	63,3 M€
Grand-Est	48,2 M€
Normandie	45,7 M€
AURA	33,3 M€
Pays de la Loire	20,7 M€
TOTAL	308,8 M €

Diagnostic territorial

Le diagnostic Emploi

890 000 personnes travaillent dans le département

32.4% sur la production et le transport de biens matériels.

Emplois industriels concentrés pour l'essentiel sur le Golfe de Fos et autour de l'Etang de Berre.

Le taux de chômage dans les Bouches-du-Rhône est de 10.2% (fin 2020) contre 8.6% en France métropolitaine.

Le niveau de diplôme est faible

Fos Berre: 24% des habitants n'ont pas ou peu de diplômes ; 25.9% ont un diplôme CAP BEP maximum, 14.6% ont bac + 3 à 5.

Gardanne Meyreuil: les chiffres sont respectivement de 16.7%, 19.6% et 29.8%

Secteur industriel

Les ouvriers représentent 23.15% des salariés sur le premier secteur prioritaire, 14,24% sur le deuxième.

L'industrie représente 7.6% des salariés et 6.1% du nombre d'établissements actifs fin 2020

Indicateurs sociaux

Taux de pauvreté inférieur à celui du département, 14.5% pour le premier secteur, 10.8% pour le deuxième secteur, 18.7 % sur les Bouches-du-Rhône.

La situation de Marseille est beaucoup plus grave dans certains secteurs, avec un taux de pauvreté supérieur à 50%, 65.2% des allocataires du RSA du 13 y résident.

- **L'extension du périmètre géographique** d'intervention du FTJ à l'ensemble du département est de ce fait pertinente pour un accompagnement professionnel optimisé des publics.

PN « Fonds de Transition Juste » (FTJ) – Éléments de calendrier

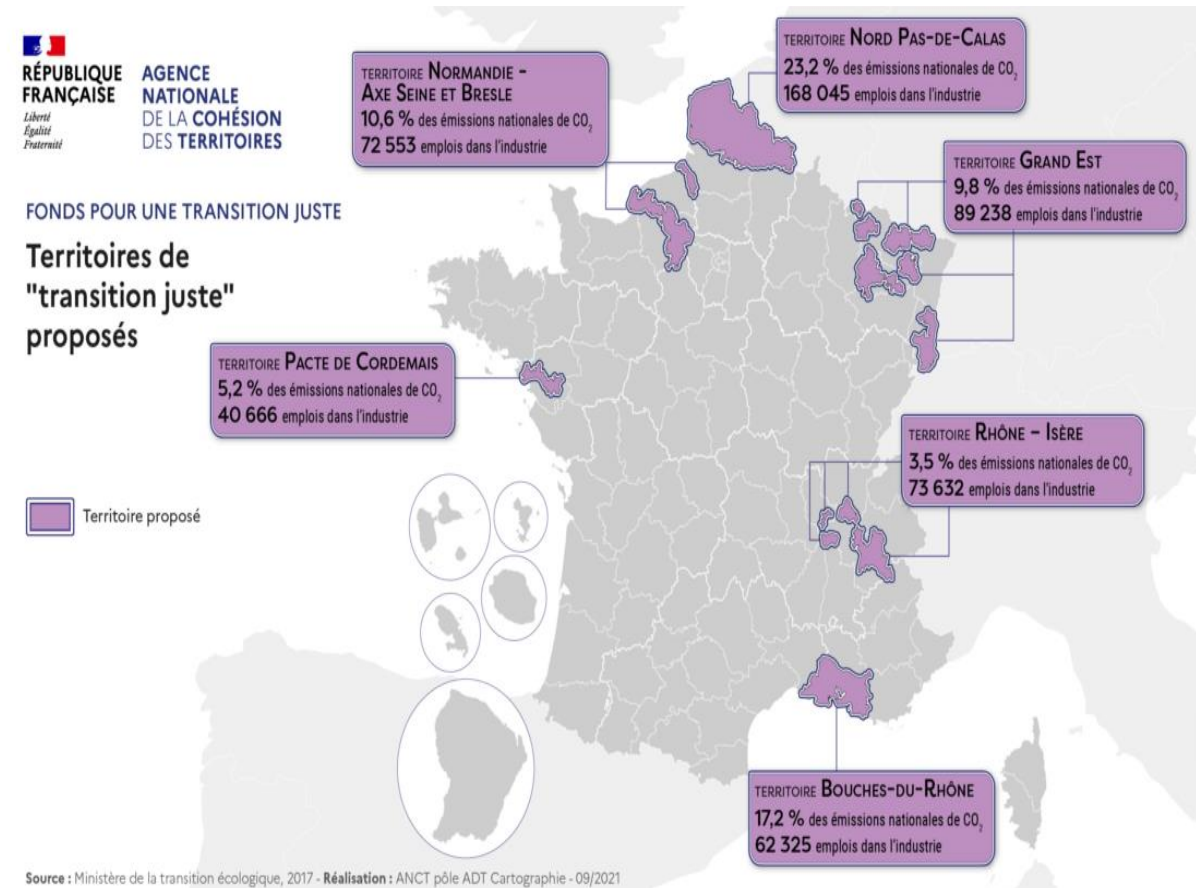
Les 6 PTTJ ont été
validés

Le Programme national
FTJ a été adopté par la
Commission européenne
le 30 novembre 2022. Il
comprend en annexe les
6 PTTJ

Pour information, près
d'1/3 des crédits
devront être justifiés en
dépenses fin 2025, et
près de 70% fin 2026

PN « Fonds de Transition Juste » (FTJ) – Volet Emploi et Compétences- Périmètre géographique et sectoriel éligible

- ❑ **Le périmètre géographique** : conformément aux attentes de concentration de la Commission européenne, le périmètre géographique négocié et retenu pour le FTJ comporte des territoires départementaux et infra-départementaux de 6 régions métropolitaines
- ❑ **La mise en œuvre du volet social bénéficie toutefois d'une plus grande souplesse** : le cadre d'action se situe au niveau des zones d'emploi qui desservent les territoires éligibles
- ❑ **Le périmètre sectoriel** : 3 typologies de secteurs
 - ❑ *Secteurs en déclin* : la cokéfaction, le raffinage et la production d'électricité à base de charbon (retenus par la Commission européenne)
 - ❑ *Secteurs en transformation* : la métallurgie, la chimie et la production de produits minéraux non métalliques (ciment, verre) (retenus par la Commission européenne)
 - ❑ *Secteurs de diversification* : chaque PTTJ a défini les secteurs de diversification de l'économie qui seront accompagnés via le FTJ.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de
l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités



Financé
par l'Union
européenne

Le périmètre d'intervention par secteur

Les secteurs en transformation et en déclin

Production
d'électricité à base
de charbon (**NAF
35**) Cokéfaction
et raffinage (**NAF
19**)

Métallurgie (**NAF 24**)
Chimie (**NAF 20**)
Production de
produits minéraux non
métalliques (ciment,
verre... **NAF 23**)

Attention:
périmètre validé
par la CE:
Intervention
strictement
limitée à ces
codes NAF!

Les secteurs de la diversification retenus dans le PTTJ Bouches-du-Rhône

Energies renouvelables :

hydrogène vert,
Eolien,
Photovoltaïque, eaux
douces et
marines, chaleur,
biomasse, biogaz...

BTP durable et isolation :

nouveaux
matériaux et
techniques de
pose

Recyclage :

Collecte et
technologie de
recyclage des
matières
secondaires
(bois, papier,
verre, carton,
électroménager,
tissu...)

Traitement des déchets

Mêmes secteurs
que pour le
recyclage

Attention! Hors
production
d'énergie via la
traitement des
déchets – Chaque
région a
sélectionné le
périmètre des
secteurs de la
diversification



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de
l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités

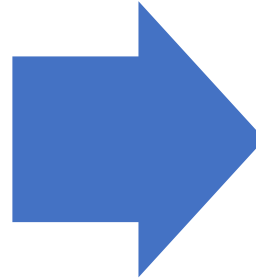


Financé
par l'Union
européenne

Le périmètre d'intervention par typologie de publics

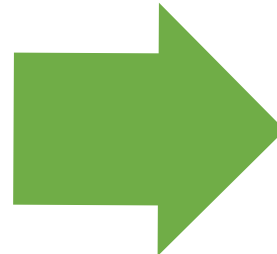
Eligibilité des publics cibles et possibilités d'intervention : les salariés

Salariés des secteurs en déclin



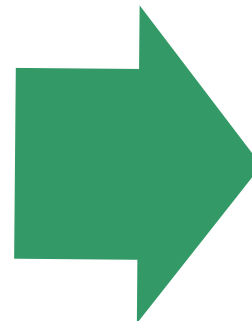
Reconversion professionnelle :
accompagnement et formation
vers tous métiers dans le respect
du principe *Do no significant harm*

**Salariés des secteurs en
transformation**



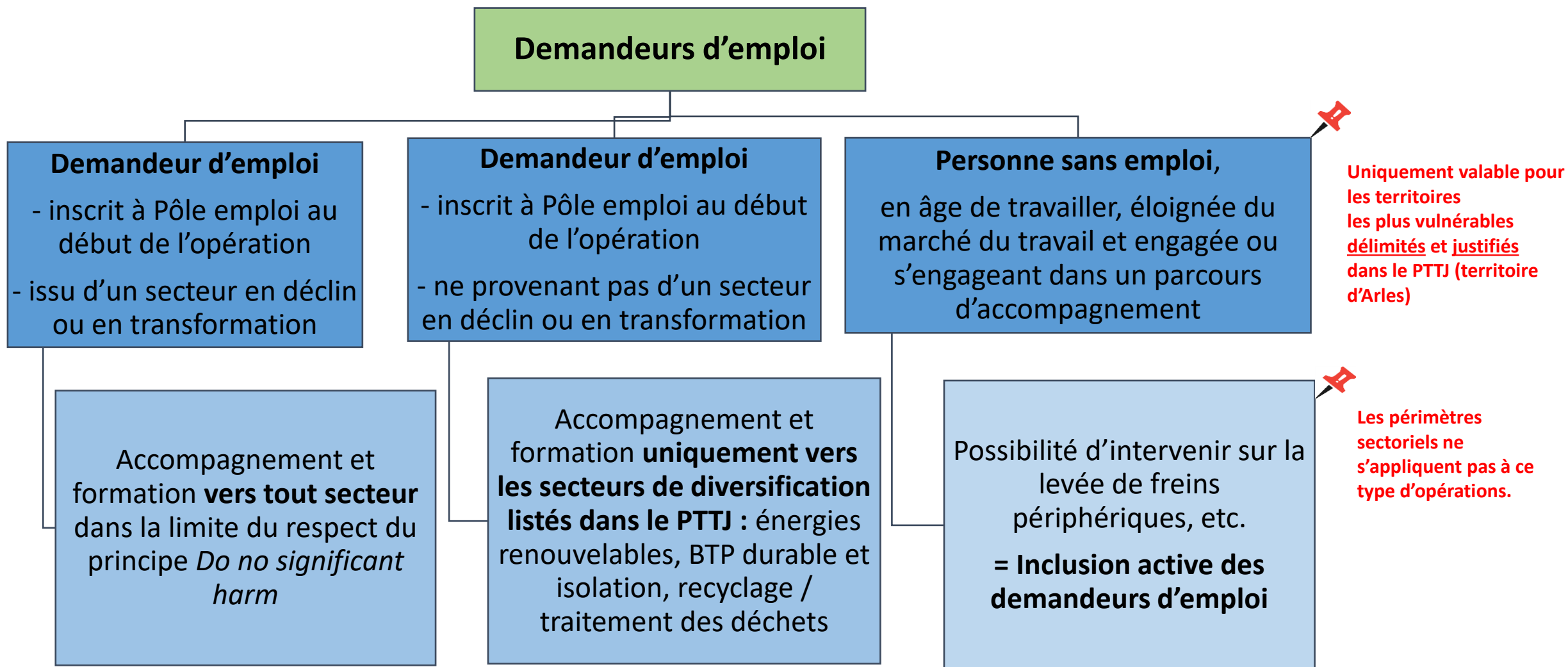
Reconversion professionnelle :
accompagnement et formation
vers tous métiers dans le respect
du principe *Do no significant harm*

**Salariés des secteurs en
transformation**



**En cas de maintien dans leur
secteur :** Formation et montée des
compétences en lien avec la
décarbonation des processus de
production et la transformation
des secteurs

Eligibilité des publics cibles et possibilités d'intervention : les demandeurs d'emploi



Les autres possibilités d'intervention

Dans le respect du
périmètre
géographique et
sectoriel du FTJ



Financé
par l'Union
européenne

Auprès des demandeurs d'emploi

Au titre du l) de l'article 8 du règlement FTJ :

- Renforcement de l'offre d'accompagnement dédiée des institutions du service public de l'emploi
- Ingénierie et coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies, animation territoriale
- Développement de l'IAE et d'autres solutions de mise en situation professionnelle comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable

Dans les secteurs en transformation et les secteurs de diversification

Au titre du k) de l'article 8 du règlement FTJ :

- Actions d'ingénierie du développement des compétences et d'anticipation des mutations économiques
- Appui aux dispositifs territoriaux de GPEC
- Actions de renforcement de l'attractivité des secteurs de diversification et de promotion de la mixité dans ces métiers
- Identification des compétences prioritaires pour les secteurs de diversification et investissement dans les capacités dédiées des organismes de formation

Les Cibles

	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	Cible salariés	Cible demandeurs d'emploi	Cible accès à la qualif (DE & salariés)	Cible accès à l'emploi (DE)
HDF	11 920	23 735	6 112	7 080
PACA	7 732	13 564	4 373	4 736
Grand-Est	5 883	13 242	2 638	5 706
Normandie	5 583	12 563	2 503	5 413
AuRA	5 706	11 414	2 493	4 919
PDL	2 526	4 202	1 481	1 566
<i>Régions + développées</i>	5 706	11 414	2 493	4 919
<i>Régions en transition</i>	33 644	67 306	17 107	24 501
Total PN FTJ	39 350	78 720	19 600	29 420

Claire DAUTCOURT
DG Politique Régionale et Urbaine
Commission Européenne



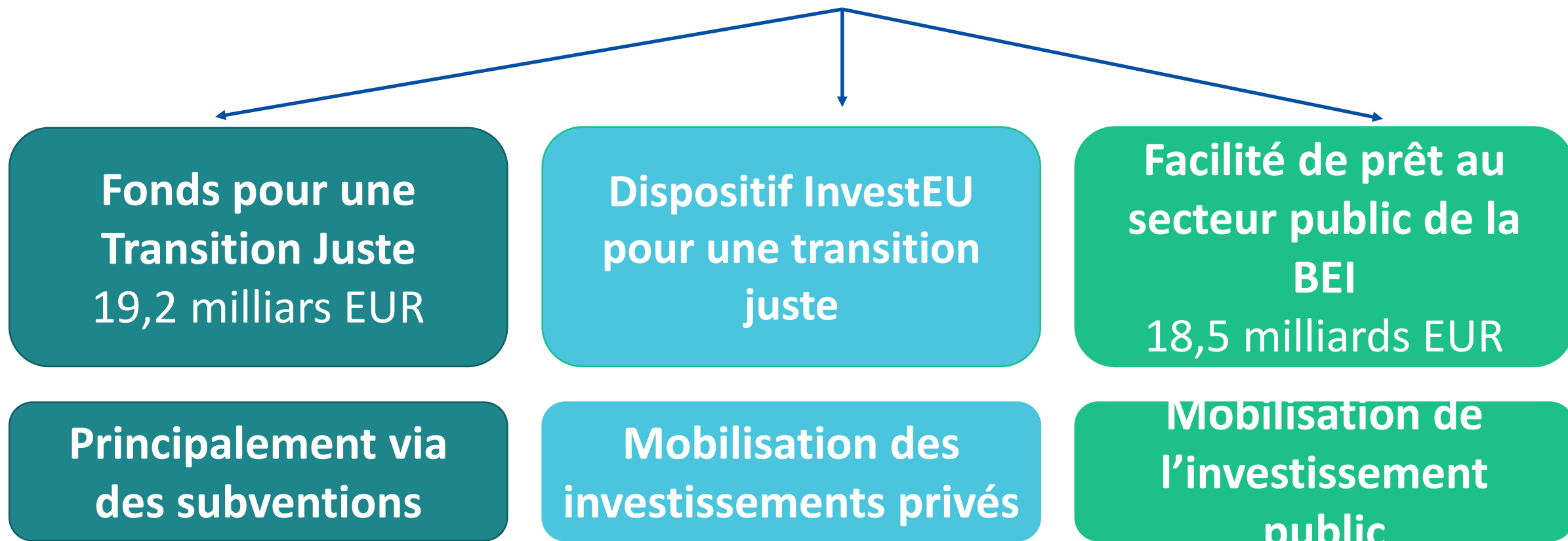
Dispositif InvestEU pour une transition juste

Second pilier du Mécanisme de transition juste

*Claire Dautcourt
DG REGIO.D3 Belgique, France, Luxembourg*

Mécanisme de Transition Juste

Pour soutenir les territoires et les acteurs les plus impactés par la transition



Le MTJ s'inscrit dans le cadre d'un Plan territorial de transition juste adopté par la Commission

Pilier II – Dispositif InvestEU de transition juste

Quoi ? :

- Une **garantie budgétaire spécifique à la transition juste** sera mise en oeuvre via les différents produits financiers des organismes financiers.
- Le dispositif soutiendra les **investissements économiquement viables**, à l'initiative du secteur privé, compatibles avec les objectifs pour une transition juste.

Où ? :

- Les projets **sur les territoires inscrits dans un plan territorial de transition juste (PTTJ)** sont éligibles au dispositif
- Les projets en dehors des territoires inscrits dans les PTTJ **peuvent bénéficier du dispositif si l'investissement a un impact significative sur les territoires du PTTJ.**
- Dans des secteurs et des activités inscrites dans le PTTJ

Exemples d'activités éligibles au dispositif InvestEU

- ✓ Développement des énergies renouvelables
- ✓ Soutien à la R&D
- ✓ Mesures sociales et soutien aux compétences
- ✓ Développement des infrastructures de connectivité numérique & des technologies et services numériques
- ✓ Soutien productifs aux PME

Plateforme de conseil InvestEU – InvestEu Advisory Hub

Assistance technique pour le développement de projets

- Cette **plateforme sera un point d'entrée central** pour obtenir un soutien ou un conseil au développement de tous projets du Mécanisme de transition juste
- La plateforme pourra soutenir **l'identification, la préparation, le développement, la structuration et la mise en œuvre** de projets d'investissement
- Elle pourra également venir **renforcer les capacités des porteurs de projets et des intermédiaires financiers** en matière de mise en œuvre d'opérations de financement

Comment bénéficier du financement ?

- Les porteurs de projets doivent adresser directement aux organismes partenaires qui proposeront des solutions de financement, via des instruments financiers, sur mesure.
- Plus d'informations: https://investeu.europa.eu/what-investeu-programme/investeu-fund/how-get-financing_en
- Site internet de la BEI pour plus d'opportunités de financement: <https://www.eib.org/en/products/mandates-partnerships/investeu/>
- Plateforme pour soumettre directement son projet [InvestEU Portal](#)

Merci de votre attention



© European Union 2020

Unless otherwise noted the reuse of this presentation is authorised under the [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/) license. For any use or reproduction of elements that are not owned by the EU, permission may need to be sought directly from the respective right holders.

Slide xx: **element concerned**, source: **e.g. Fotolia.com**; Slide xx: **element concerned**, source: **e.g. iStock.com**

René-Laurent BALLAGUY

Conseiller de direction

Banque Européenne d'Investissement





**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE



**EUROPEAN
INVESTMENT
FUND**

La BEI et le Mécanisme européen pour la Transition Juste

Marseille, 13 février 2023

René-Laurent BALLAGUY,

Conseiller de Direction,

Directions des Opérations de Prêts, Coordinateur Secteur Public pour la région SUD

La BEI, Banque de l'UE & Banque européenne du Climat



Le plus grand bailleur de fonds et emprunteur multilatéral au monde

- se finance sur les marchés internationaux de capitaux
- fait bénéficier ses clients de ses conditions d'emprunt avantageuses liées au AAA

€



Plus de 1 500 milliards d'EUR investis en 65 ans d'existence

- Plus de 14.400 projets soutenus dans plus de 160 pays
- Montant record de financements en 2021 : EUR 95 milliards (+22%)
- Ambitieux objectif en matière de lutte contre le changement climatique (>60%)

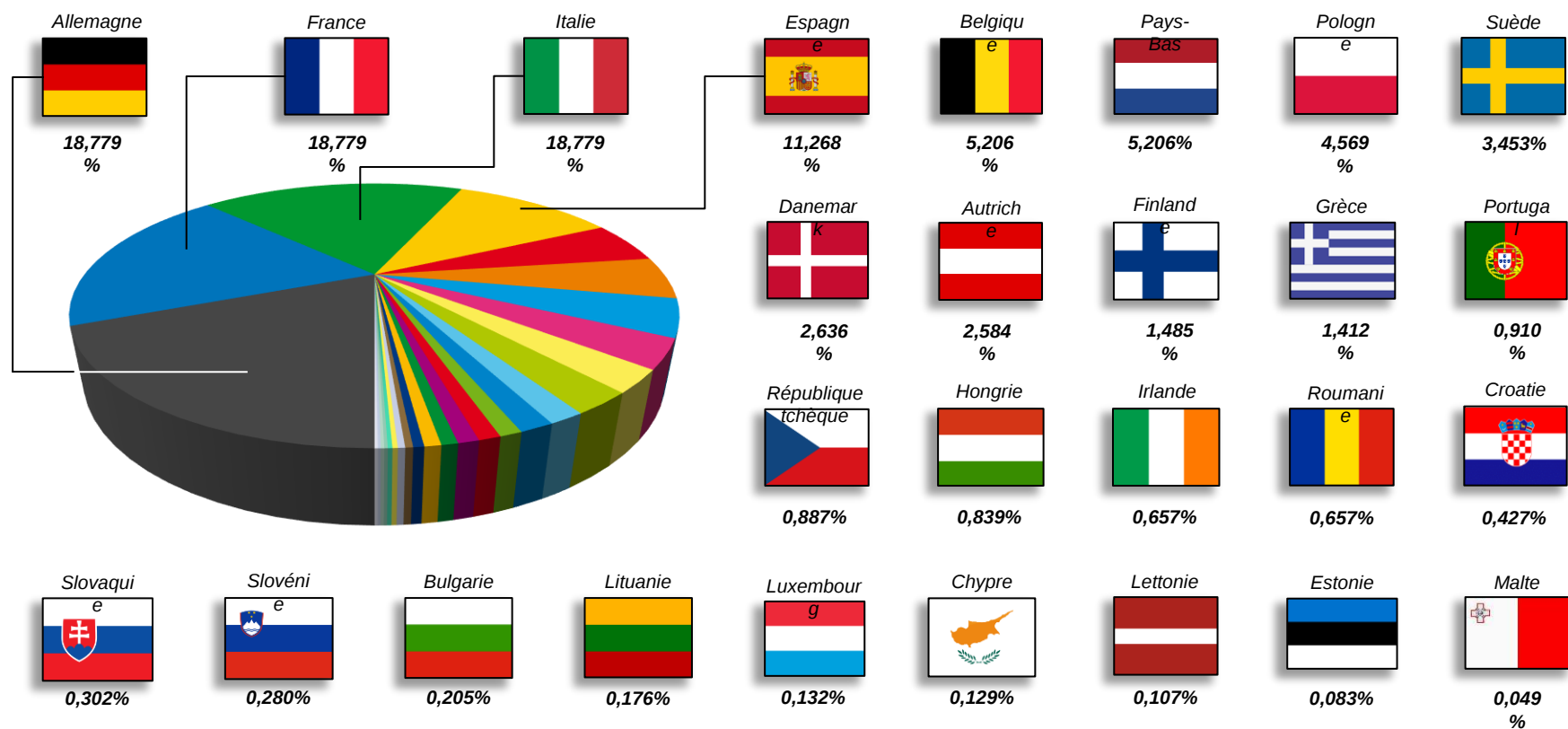


Son siège est à Luxembourg

- Effectif d'environ 4500 personnes : spécialistes de la finance, mais aussi ingénieurs, économistes et experts des questions socio-environnementales
- Près de 60 bureaux répartis dans le monde

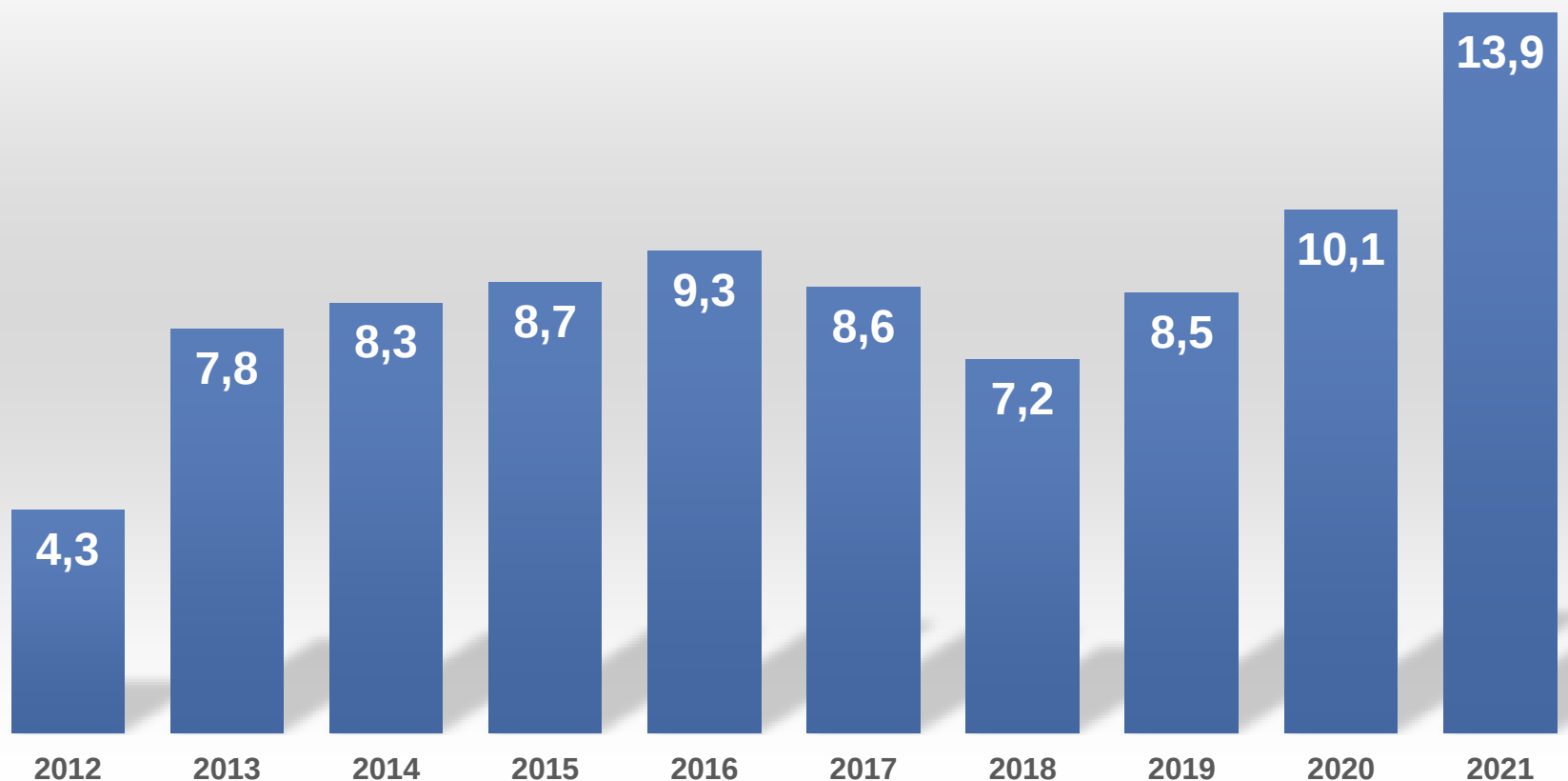


La Banque des Etats Membres de l'UE

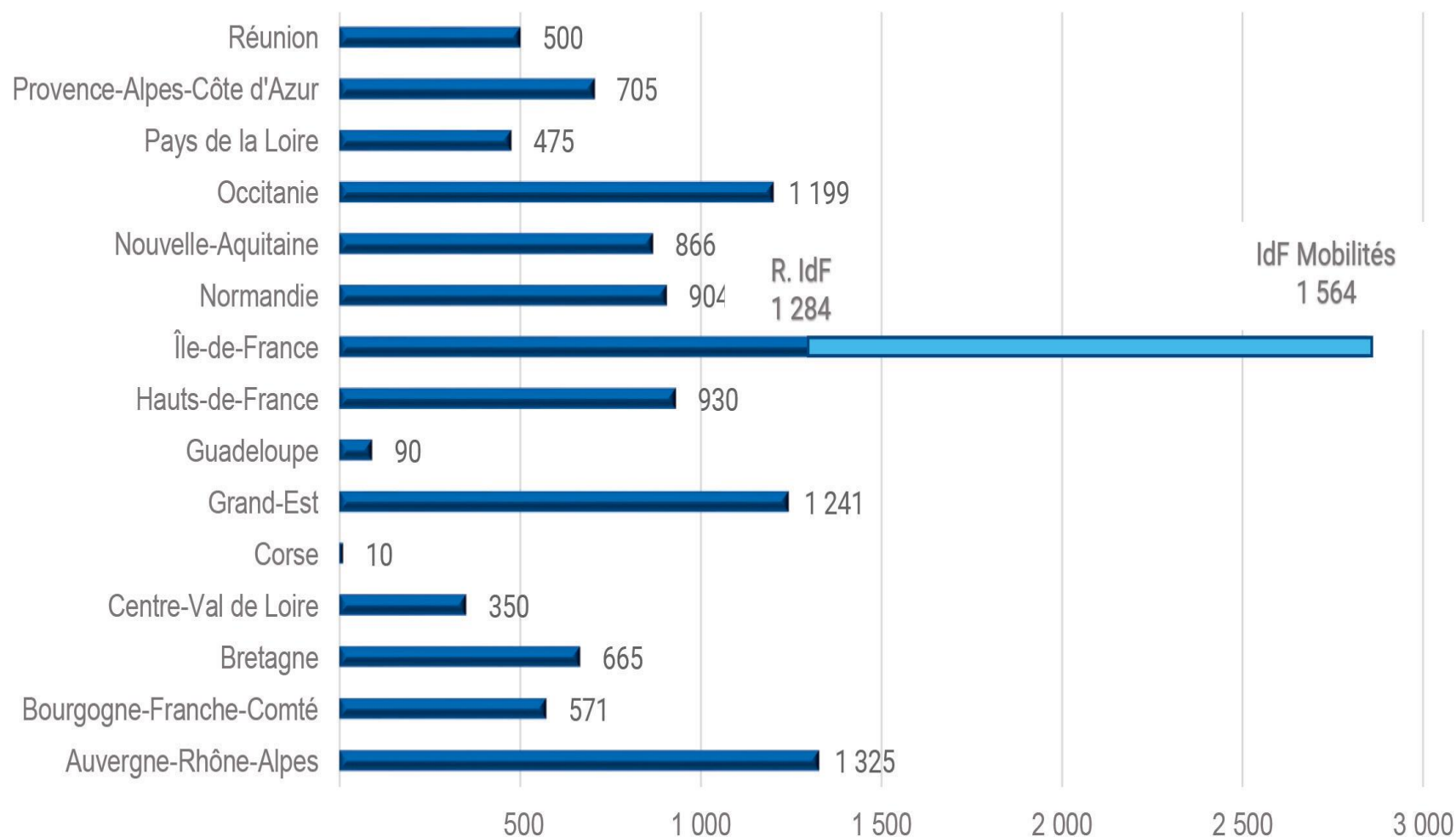


Le volume de l'activité de la BEI en France depuis 2012

Investissements du groupe BEI en France (milliards d'euros)



Répartition des prêts BEI par région de 2011 à 2021



L'offre BEI, les trois piliers de sa stratégie

PRETS <i>LENDING</i>	PANACHAGE <i>BLENDING</i>	CONSEILS <i>ADVISING</i>
Sous différentes formes (directs, globaux, cadres) Mais aussi: Garanties & Prises de participation	Combinaison de Prêts et de Subventions/Crédits Budgétaires Instruments financiers de type RSFF, EFSI, InvestEU	Assistance technique, aide à l'ingénierie financière Pilotage Stratégique Développement des secteurs, marchés, filières Aide directe aux projets
→ Soutien d'une croissance durable centrée sur les priorités de l'UE		

Les conditions d'intervention de la BEI



- **Des prêts senior à des conditions attractives**: maturité longue en fonction de la durée de vie économique des projets, utilisation flexible
- **Dépenses d'investissement éligibles**: construction, rénovation, soutien aux infrastructures (non-éligible : acquisitions foncières et immobilières, TVA non récupérable et autres taxes, intérêts durant la construction, frais de fonctionnement)
- **Domaines d'intervention** : éducation, mobilité durable (trains, tramways, bus, métros), aménagement, eau, déchets, développement et rénovation urbaine
- **Financement BEI**: **< 50%** du coût total d'investissement du projet et **Co-financement de l'UE**: **BEI + UE < 90%** du cout total d'investissement du projet



Le mécanisme pour la transition juste



Répartition des rôles entre la Commission Européenne et la BEI

**La Commission européenne
(DG REGIO et CINEA) est
responsable du volet
subvention du mécanisme**

- Adoption du programme de travail
- Lancement des appels à projets et évaluation du volet subvention
- Appréciation des critères d'attribution et de priorisation
- Décisions d'attribution et accords de subvention (via eGrants)
- Suivi des projets financés

**La BEI est responsable de la
composante prêt de la facilité**

- Évaluation des demandes au titre du volet prêt
- Instruction des demandes (due diligence)
- Préparation et exécution des contrats de financement
- Suivi de la composante prêt

Principales caractéristiques de la Facilité de Prêt au Secteur Public (1/3)

Nature

→ Instrument de panachage combinant :

- Subventions: 1,525 milliard d'EUR provenant des ressources de l'Union
- Prêts : 10 milliards d'EUR sur les ressources de la BEI

Objectifs

→ Répondre aux besoins de développement des territoires les plus touchés par la transition climatique

Bénéficiaires

→ Toutes les entités du secteur public (y compris les organismes de droit privé ayant une mission de service public)

Principales caractéristiques de la Facilité de Prêt au Secteur Public (2/3)

Accès à la facilité

→ Par le biais de l'appel à propositions ouvert

Volet subvention et volet prêt

→ Les candidats doivent solliciter une subvention auprès de la Commission et envoyer une demande de prêt à la BEI

Secteurs éligibles

- Liste très large de secteurs éligibles dans le règlement MAIS les projets doivent être cohérents par rapport aux secteurs listés dans le plan territorial
- Ainsi, le plan de la région SUD prévoit que « le 3ème pilier visera les projets de grande ampleur (...) qui ne génèrent pas suffisamment de recettes pour couvrir leur coût d'investissement (...) et dans les champs tels que l'économie circulaire, la digitalisation, la mobilité verte, l'énergie verte, la requalification urbaine ou industrielle... ».

Principales caractéristiques de la Facilité de Prêt au Secteur Public (3/3)

Champ géographique

→ Les projets doivent bénéficier à un territoire identifié (même s'il n'est pas situé sur ce territoire)

Budget

→ Parts nationales pour la France jusqu'en décembre 2025 : 78 MEUR de subventions, possibilité de débloquer environ 500 MEUR de prêts BEI

Soutien en termes de conseils

→ 35 millions d'euros disponibles, dont 10 millions d'euros pour la capacité administrative (notamment dans les régions moins développées) via la plateforme de conseil InvestEU

Principales composantes du volet subvention

Appel à propositions pluriannuel

→ Appel à propositions publié le 19 juillet 2022 , 3 dates limites par an jusqu'à 09/2025
(prochaine au 19 avril 2023)

Financement non lié aux coûts

→ La subvention est un pourcentage du prêt accordé par la BEI
→ Les subventions ne peuvent pas être versées avant la signature du contrat de financement de la BEI

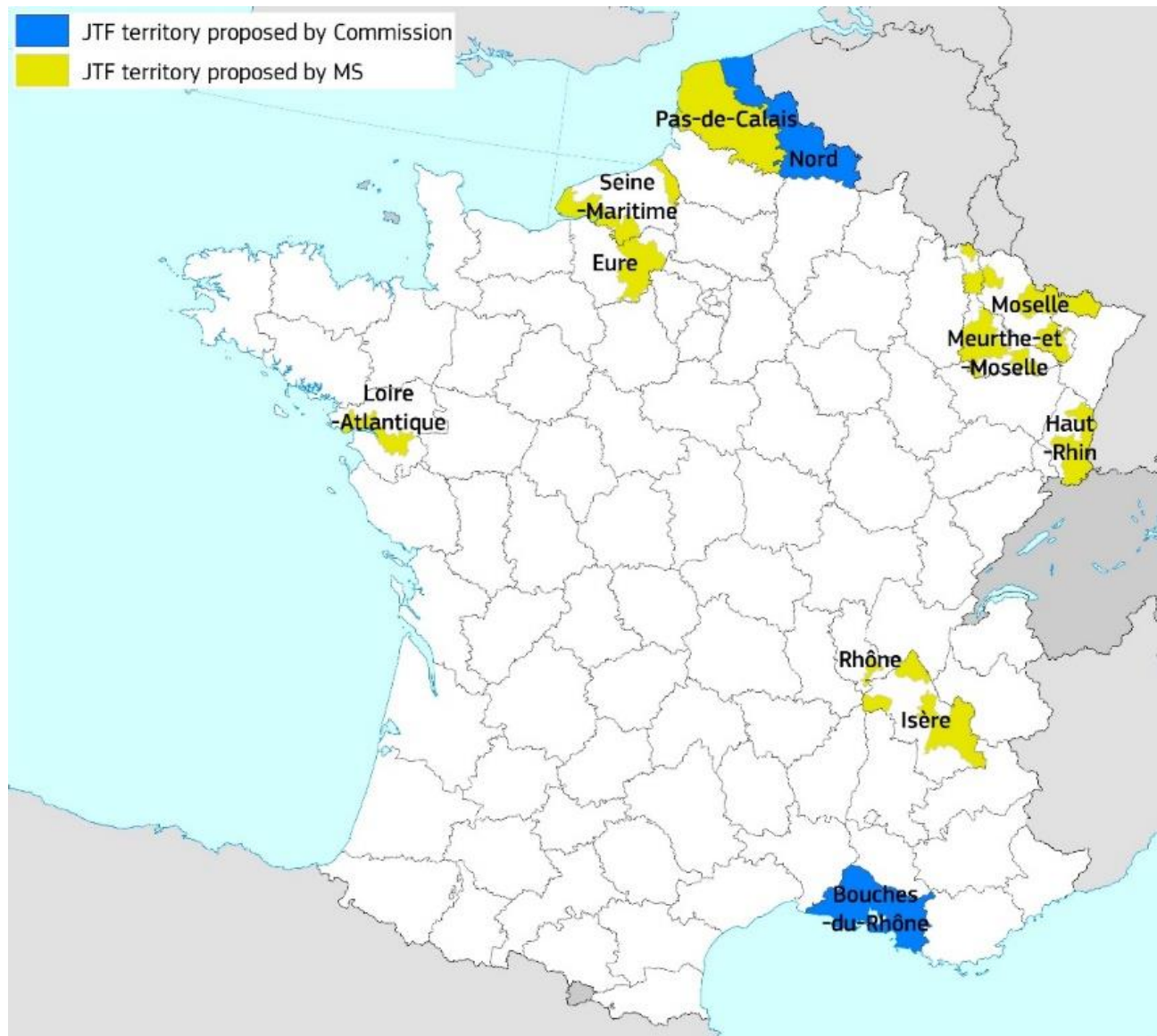
Taux de subvention maximal

→ 15%

Montant minimum du prêt BEI EUR 12.5 million

- Subvention minimale : 1,8 EURm
- Projets individuels minimum d'au moins EUR 25m
- Prêt-cadres nécessaires pour les petits projets
- Le taux de subvention effectif/coût d'investissement est faible (maximum de 7,5%)

Les territoires éligibles en France



Rôle des autorités de gestion (1/2)

Élaboration des plans territoriaux de transition juste

- Synergies et complémentarités entre les trois piliers du JTM
- Définition des secteurs et des thèmes soutenus

Principales recommandations de la CE

- Etablir une liste assez détaillée des secteurs à soutenir
- Inutile d'identifier individuellement les projets à soutenir

S'assurer que les PTTJ sont accessibles au public

- Les postulants doivent faire référence au PTTJ adopté
- Et démontrer comment leurs projets sont conformes à ce plan

Rôle des autorités de gestion (2/2)

Sensibilisation des bénéficiaires potentiels locaux

- Diffusion d'informations pertinentes sur la facilité de prêt au secteur public
- Sites Internet de la plateforme pour une transition juste, de CINEA et de la BEI sont des sources d'information essentielles

[→ Just Transition Mechanism Public Sector Loan Facility call for proposals \(europa.eu\)](https://europa.eu)

Pas d'obligation à coordonner les projets locaux

- Pas d'obligation à pré-évaluer ou à confirmer l'éligibilité des propositions
- Niveau d'implication à leur main

Contact for more info

ballaguy@eib.org

MERCI



Boubakeur AIBOUT

Directeur Territorial Bouches-du-Rhône

Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Banque des Territoires (Groupe Caisse des dépôts et consignations)



BANQUE des
TERRITOIRES



Présentation du Mécanisme de Transition Juste et de son troisième pilier

CDC Banque des Territoires
DR Sud-PACA

13 février 2023



Cofinancé par
l'Union européenne



**RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**



01

Qui sommes-nous ?

La parole est au Directeur



“

La Banque des Territoires est un accélérateur de frappe au service des décideurs locaux.

”

« En créant la Banque des Territoires fin mai 2018, l'ambition de la Caisse des Dépôts était de mieux répondre aux besoins de tous les territoires et de leurs habitants, des zones rurales jusqu'aux métropoles. »

L'intérêt général a choisi sa banque

Olivier SICHEL,
Directeur de la Banque des Territoires

Répondre aux enjeux des territoires

La Banque des Territoires regroupe les offres de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (SCET, CDC Habitat) **au service des territoires.**



Conseiller

**Conseil, ingénierie
et appui aux territoires,**
pour accompagner leurs stratégies de
développement



Financer

Une offre complète de financement
Prêts, investissement en fonds propres,
financements du programme
d'investissement d'avenir,
services bancaires



Opérer

**Gestion directe et indirecte
pour le compte des clients**
Notamment en matière de logement



L'offre modulaire permet d'accompagner nos clients
de façon ponctuelle ou sur toute la chaîne de valeur d'un projet



Une offre adaptée

Sur une chaîne de valeur élargie pour chaque client et chaque projet



Un réseau de proximité pour vous accompagner

Avec nos 16 directions régionales nous assurons la cohésion de vos territoires.

37
implantations
territoriales



➔ [En savoir +](#)

02

**Des moyens
d'intervention renforcés
au service des territoires
pour l'intérêt général**

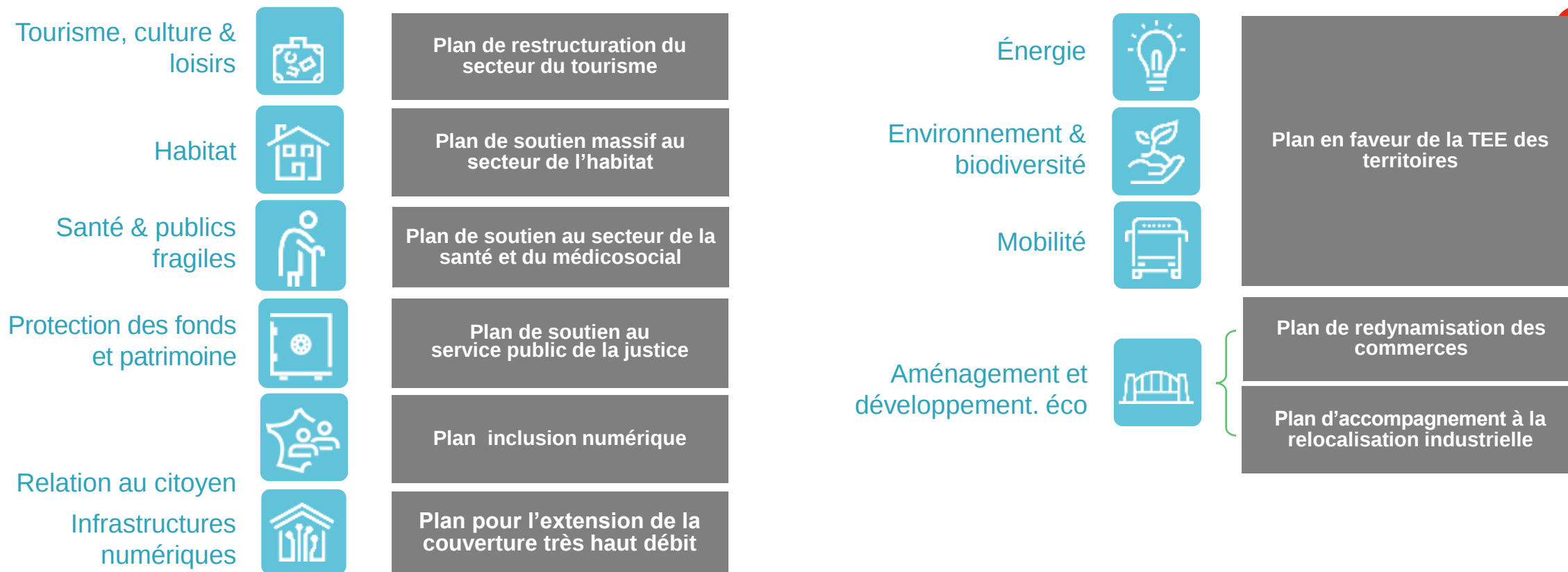
Plan de relance

La Caisse des Dépôts mobilise 26 Md€ pour répondre à 4 objectifs majeurs : soutenir nos entreprises et notre économie, renforcer la cohésion sociale, protéger la planète, agir pour le Logement.

- **6,3 Md€ pour la transition écologique et énergétique** en accélérant la transition vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité.
- **11,1 Md€ pour la cohésion territoriale et l'habitat** en œuvrant pour la construction et la rénovation de logements pour tous, et le développement équilibré des territoires.
- **8,3 Md€ pour le soutien des entreprises** en les finançant et les accompagnant pour favoriser la croissance et un développement local inclusif, conserver les emplois et en créer de nouveaux.
- **500 M€ pour renforcer la cohésion sociale** en accélérant et modernisant la mise en œuvre des politiques sociales.
- **Un plan spécifique de 40 milliards d'euros pour le climat.** Dans le cadre du plan climat, la Banque des Territoires et Bpifrance mobiliseront 40 Md€ sur 2020-2024 en faveur des secteurs prioritaires de la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments, mobilité, énergie renouvelable...), soit près du quart de l'ensemble de leurs financements sur la période.

Plan de relance

La Banque des Territoires s'inscrit dans ce plan de relance en soutenant les acteurs exposés par la crise, et en contribuant à la relance économique.



03

**Zoom sur l'offre de
prêts de la Banque
des Territoires**

Présentation de l'offre de prêts au secteur public local



PSPL Investissement public	PSPL Cohésion sociale et territoriale	PSPL Transformation écologique
TLA + 1,30 %	TLA + 0,60 %	TLA + 0,40 %
PSPL, tourisme PSPL PRT	Éducation, santé, ouvrages d'art, catastrophe naturelle Edu Prêt, Prêt Relance Santé, PSPL	Eau, mobilité, bâtiment, énergie, éclairage public, déchets, biodiversité, adaptation au changement climatique Aqua Prêt, Mobi Prêt, GPI Ambre, Prêt Relance Verte

Présentation de l'offre de prêts au secteur public local

- Une offre de prêt à taux fixe de 15 à 25 ans sur ressource BEI pour des projets liés à la transition énergétique et écologique pour des investissements jusqu'à **25 M€** :
 - Barème février 2023
 - 15 ans : 3,44%
 - 20 ans : 3,49%
 - 25 ans : 3,49%
- Une offre de prêt complémentaire à taux fixe jusqu'à 40 ans sur ressource SFIL pour des projets liés à la transition énergétique et écologique :
 - Barème février 2023
 - 25 ans : 3,61%
 - 30 ans : 3,58%
 - 35 ans : 3,52%
 - 40 ans : 3,41%

04

**La CDC « Implementing
partner » de la
Commission européenne**

Facilité de prêt au secteur public local

3^{ème} pilier du MTJ

- Allocation en 2022 pour quatre ans d'une enveloppe de 78 M€ de subventions européennes pour plusieurs territoires en France
- dont les Bouches-du-Rhône en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Facilité de prêt au secteur public, le troisième pilier du MTJ, un blending à venir pour la région PACA

- Sont éligibles les collectivités territoriales ou les délégataires de service public
- Les secteurs éligibles sont liés à la transition énergétique et écologique et doivent correspondre aux priorités au plan de transition juste de la Région
- **Les bénéficiaires reçoivent un soutien sous forme :**
 - d'une subvention de la Commission = objet de l'appel à propositions de CINEA
 - d'un prêt fourni par la BEI ou l'un de ses intermédiaires = à solliciter de manière distincte auprès de la BEI/ de son intermédiaire financier et à gérer comme une action liée à la subvention
- **Le prêt peut être fourni par la CDC dans le cadre de son accord avec la BEI (dispositif de prêt au secteur public) lorsqu'il s'agit de projets individuels (call JTM-2022-2025-PSLF STANDALONE PROJECTS)**
- **La subvention est attribuée sous forme d'une somme forfaitaire représentant 15% du montant du prêt**

Le mécanisme de « blending »

➤ Les bénéficiaires reçoivent un soutien sous forme :

- d'une subvention de la Commission = objet de l'appel à propositions de CINEA
- d'un prêt fourni par la BEI ou l'un de ses intermédiaires = à solliciter de manière distincte auprès de la BEI/ de son intermédiaire financier et à gérer comme une action liée à la subvention

➤ Le prêt peut être fourni par la CDC dans le cadre de son accord avec la BEI (dispositif de prêt au secteur public) lorsqu'il s'agit de projets individuels (call JTM-2022-2025-PSLF STANDALONE PROJECTS)

➤ La subvention est attribuée sous forme d'une somme forfaitaire représentant 15% du montant du prêt

Le Mécanisme de Transition Juste, le troisième pilier, un blending à venir pour la région PACA

- Les projets doivent être congruents avec **les Accords de Paris**, le principe de pollueur payeur, le principe « do no significant harm ».
- Le déploiement des projets doit être compris dans une période comprise entre **24 et 60 mois**.
- **Rôle de la Banque des Territoires ?**
 - Certaines des activités listées ci-dessus entrent dans le champ des offres de prêt à taux fixe sur ressources BEI (ex. Mobi Prêt ou Prêt Relance verte) que distribue la Banque des Territoires.
 - Les projets bénéficiant d'une offre de prêt d'au moins 3M€ sur ressource BEI pourraient être éligibles sous réserve de remplir les critères d'éligibilité et de sélection de l'appel à projets.
- **Une assistance technique de la Commission disponible via InvestEU Portal**
- **L'intérêt d'un recours aux prêts de la Banque des Territoires :**
 - Un financement pour des projets de taille plus réduite
 - Une proximité de l'accompagnement
 - Le recours à un instrument de financement déjà existant et fonctionnel (Facilité de prêt au secteur public local)

Merci de votre attention

Boubakeur AIBOUT
Directeur territorial Bouches-du-Rhône
CDC Banque des Territoires
boubakeur.aibout@caissedesdepots.fr
06.89.22.94.93

Delphine VITALI

Chef du service Transition Juste Energétique et Ecologique
DG Europe et Coopération Méditerranéenne
Région Sud



Fonds pour une Transition Juste



Appel à projets

« *Accélérer la transition juste des Bouches du Rhône* »

13 février 2023

Caractéristiques de l'appel à projet

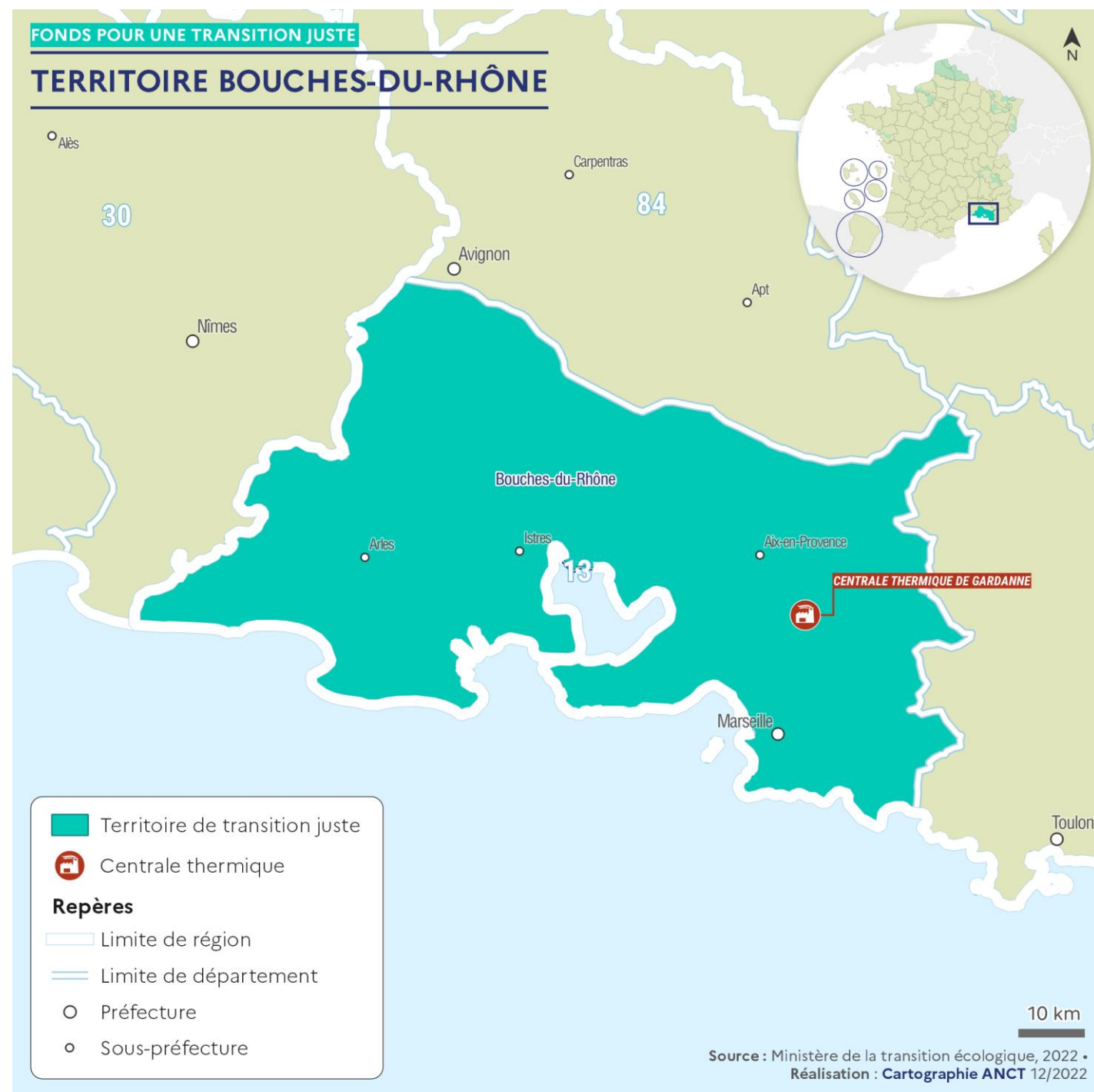
1. Territoire éligible
2. Bénéficiaires ciblés
3. Typologies d'actions soutenues
4. Exclusions
5. Dépenses éligibles
6. Enveloppe, taux d'intervention et durée
7. Régimes d'aide
8. Calendrier prévisionnel
9. Contact

1. Le territoire éligible

Les 119 communes des
Bouches du Rhône



Une opération est éligible lorsqu'elle est réalisée
sur **le territoire éligible** et ce, quelle que soit la
localisation du siège social du porteur de projet



2. Les bénéficiaires ciblés

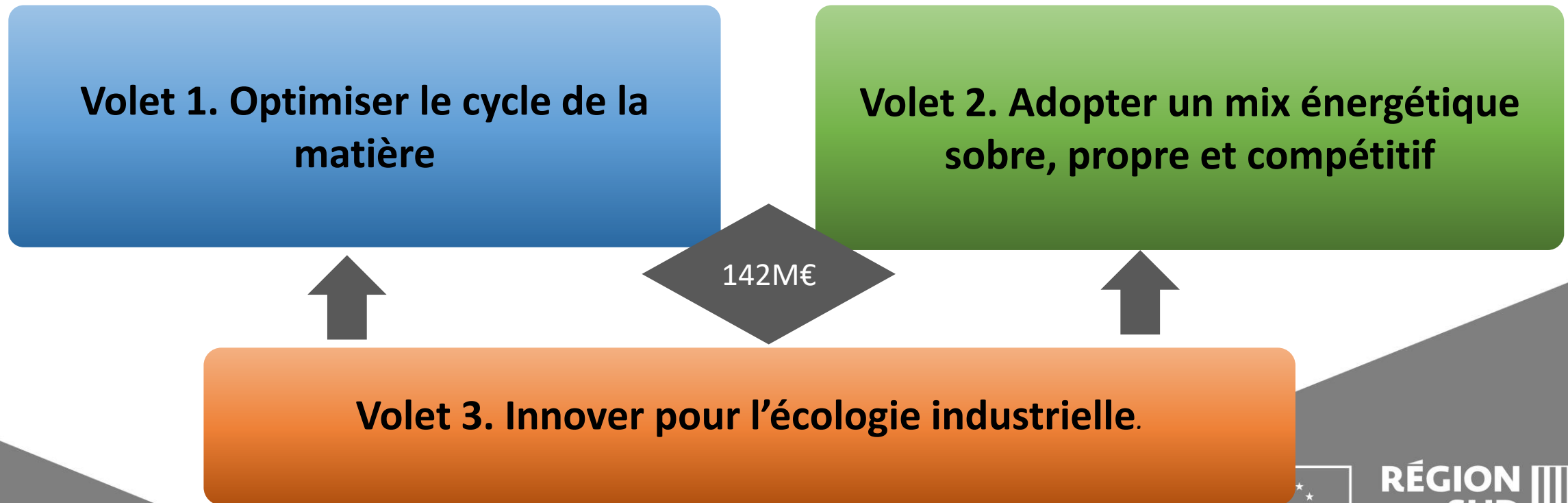
- PME-TPE, dont les entreprises jeunes pousses
- Associations ;
- Sociétés de projet qui ont les caractéristiques d'une PME au sens communautaire ;
- Organismes publics : collectivité territoriale, établissement publics etc... ;
- Fondations ;
- Organismes de recherche et de diffusion des connaissances ;
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche.



Exclusion du soutien à l'investissement productif des Grandes Entreprises
Exclusion des entreprises en difficulté au sens de l'article 2.18 du règlement UE n°651/2014 de la Commission

3. Les typologies d'actions soutenues

Accompagner le territoire dans sa transition climatique par une transformation profonde du modèle industriel aujourd'hui linéaire, **vers un modèle circulaire, sobre, décarboné et générateur d'emplois**



3. Les typologies d'actions soutenues

Volet 1. Optimiser le cycle de la matière

Démantèlement et tri des déchets dans un objectif de recyclage et valorisation

- **Activités de démantèlement de :**
 - navires de plaisance et de commerce ;
 - aéronefs ;
 - cellules photovoltaïques ;
 - pales d'éoliennes
 - etc...
- **Activités de tri et de récupération matières notamment dans les « mines urbaines »**, les flux de déchets en mélange, les anciens sites de stockage de déchets : traitement sélectif des DEEE, des déchets du bâtiment...

Fabrication de matières premières secondaires à partir de déchets et de matières biosourcées

- **Valorisation de nouveaux gisements de biomasse** : algues, résidus de bois, argile, co-produits et sous-produits de fabrication et autres matériaux biosourcés...
- **Fabrication de produits à partir de matériaux biosourcés :**
 - bétons biosourcés,
 - isolants biosourcés ,
 - peintures et colles biosourcées,
 - tuiles et briques utilisant des argiles faibles en carbonates...
- **Fabrication de produits issus de la chimie verte** : biopolymères, biolubrifiants, bio solvants...
- **Recyclage chimique, biologique / enzymatique** ou mécanique des déchets plastiques ;
- **Recyclage des résidus**

Allongement de la durée de vie des produits, écoconception et réemploi

- **Matériauthèques** et recycleries, tous lieux permettant l'accueil de matières en vue de leur réemploi ;
- **Réemploi de produits minéraux** non métalliques (clinker, plâtres, chaux, granulats, tuiles et briques, etc....) ;
- **Réemploi d'emballages** alimentaires et non alimentaires ;
- **Valorisation de coproduits ou résidus** qui étaient jusque-là non valorisés ;
- Investissements liés à **l'économie de la fonctionnalité** : offre de services relative à l'usage d'un bien ou d'un service et non du bien lui-même.

3. Les typologies d'actions soutenues

Volet 2. Adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif

Fabrication d'équipements et de systèmes permettant la production, le stockage et l'usage des énergies renouvelables

- Cellules photovoltaïques,
- Chauffe-eau solaire,
- Pale d'éolienne,
- Pompes à chaleur
- Electrolyseur,
- Batteries,
- Pile à combustible,
- Etc.

Production d'énergie à partir de sources renouvelables (création/ extension)

- **Electricité et chaleur à partir d'énergie solaire :**
 - installations solaires photovoltaïques intégrés ou en surimposition au bâti et pour un usage exclusivement en autoconsommation ou en revente de grès à grès (contrat d'achat d'électricité ou Power Purchase Agreement).
 - installations solaires thermiques.
- **Electricité** à partir d'énergies marines, d'éoliennes.
- **Chaleur** à partir de biomasse, géothermie, thalassothermie.
- **Méthaniseur** produisant du biogaz, gazéification de biomasse
- **Cogénération**

3. Les typologies d'actions soutenues

Volet 2. Adopter un mix énergétique sobre, propre et compétitif

Réseau de chaleur et/ou de froid (création / extension / amélioration)

- Réseau de chaleur et/ou de froid alimenté par la biomasse, biogaz, thalassothermie, géothermie, solaire thermique.
- Amélioration de réseau de chaleur et/ou de froid existant en un réseau efficace.

Stockage d'énergie de sources renouvelables

- Stockage d'hydrogène renouvelable, de biogaz.
- Stockage de type mécanique (air comprimé, volant d'inertie), électrochimique (batterie), électromagnétique, thermique.

Efficacité énergétique des équipements et des bâtiments industriels

- Bâtiment industriel :
 - isolation,
 - éclairage,
 - ventilation,
 - chauffage/refroidissement,
 - systèmes de gestion énergétiques intelligents,
 - protections solaires extérieures.
- Equipement et process industriels :
 - moteurs,
 - compresseurs, ventilateurs ...

3. Les typologies d'actions soutenues

Volet 3. Innover pour l'écologie industrielle Développement expérimental – Organisation – Procédés – Infrastructures de recherche



Innovation dans le domaine de l'optimisation du cycle de la matière (volet 1)

- Process de tri et démantèlement
- Process de fabrication
- Intrant (matière traitée)
- Matière produite (produit fini)
- Sobriété matière
- Réemployabilité

Innovation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des équipements et bâtiments industriels (volet 2)

- Process de fabrication
- Equipements
- Source d'énergie
- Process de stockage
- Récupérabilité



4. Les exclusions

- Investissements liés à la production, à la transformation, au transport, à la distribution, au stockage ou à la combustion **de combustibles fossiles** (article 9 du règlement FTJ)
- Activités soumises au système communautaire **d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre** (annexe I et II de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003)
- Actions **n'ayant pas une application dans les secteurs industriels** (notamment les domaines agricoles, aquacoles et halieutiques, etc.).
- Concernant les **déchets, sont exclus** :
 - la valorisation énergétique des déchets - excepté pour les déchets organiques ;
 - les Combustibles Solides de Récupération ;
 - la collecte et le transport de déchets ;
 - les centres de tri d'ordures ménagères,

5. Les dépenses éligibles

Dépense d'investissement matériel et immatériel uniquement

Coûts directs – Au réels

- Achats d'équipements divers liés à la mise en œuvre du projet ;
- Travaux liés à la mise en œuvre du projet (fournitures et pose) ;
- Etudes spécifiques dédiées au projet (hors études réglementaires) : analyse de cycle de vie ou équivalent, audit énergétique, études de maîtrise d'œuvre.

Coûts directs forfaitaires de frais de personnel – Option de coût simplifié

- Frais de personnel directs calculés à un taux forfaitaire de 20 % des coûts directs au réels

Coût indirects forfaitaires – Option de cout simplifié

- Taux forfaitaire de 7 % des coûts directs au réels



Ne sont pas éligibles les opérations mobilisant moins de 500 000 € de Cout Total Eligible



6. L'enveloppe, les taux d'intervention et la durée

Enveloppe ouverte = 142 000 000 € → d'autres appels à projets seront ouverts ultérieurement

Intensité d'aide :

- Taux maximum = **70%**
-  LE TAUX SERA FIXE PAR LES **REGIMES D'AIDES D'ETAT** (OU NOTIFICATION) EN CAS DE SOUTIEN A UNE ACTIVITE ECONOMIQUE → **inférieur à 70%**.

Durée prévisionnelle de l'opération :

- Maximum **42 mois**
- **L'opération** devra avoir commencé après le 01/01/2021 et ne pas être achevée lors de la demande de subvention
- Si un régime d'aide s'applique, le principe d'incitativité de l'aide devra être respecté

7. Les régimes d'aide d'Etat

En cas de soutien à une activité économique, la réglementation sur les aides d'Etat s'applique.

- 4 régimes d'aides exemptés de notification ont été identifiés selon les typologies d'actions soutenues
- Ils présentent des conditions et des taux d'intervention différents



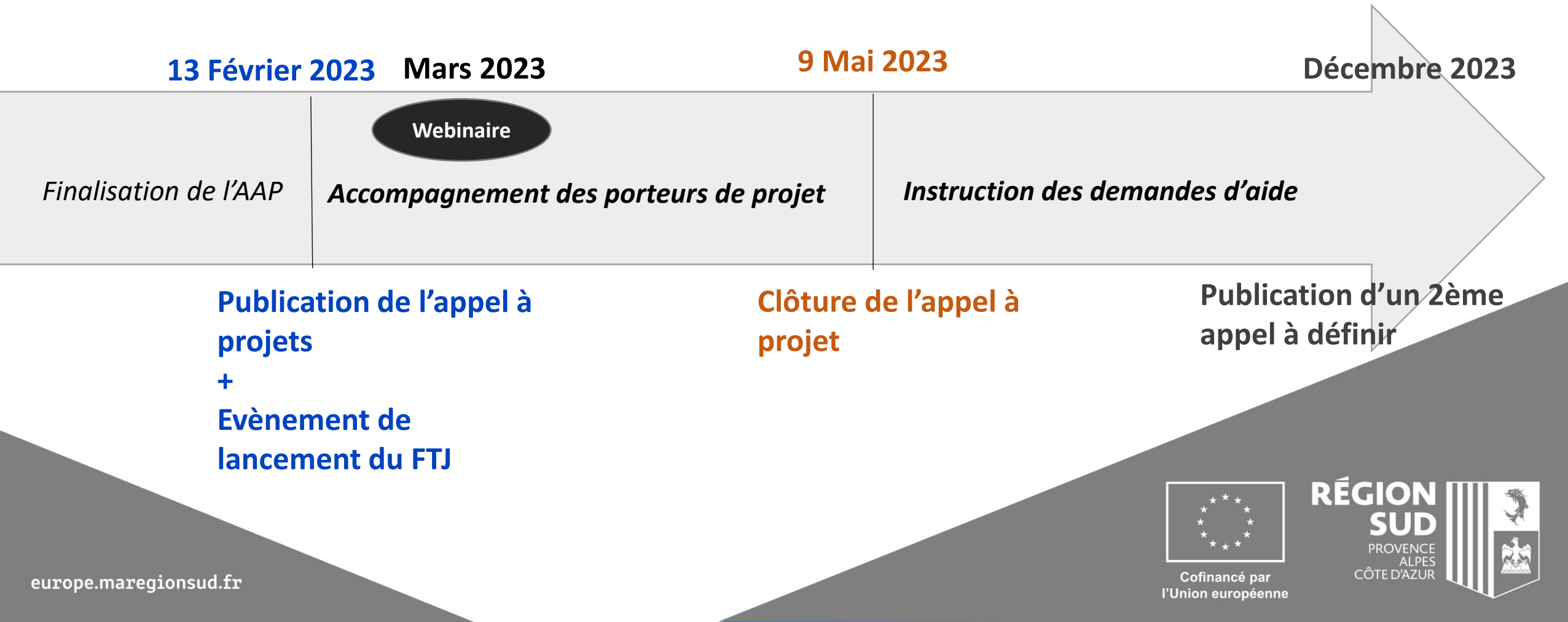
Une évolution de la réglementation est à prévoir en 2023.

L'autorité de gestion appliquera les textes en vigueur à la date de la décision d'attribution de l'aide.

Si un nouveau régime d'exemption intervient avant la date de clôture de l'appel, il sera considéré comme applicable → L'autorité de gestion en tirera les conséquences sur l'éligibilité des projets et le calendrier de l'appel.



8. Le calendrier prévisionnel



13 Février 2023

Mars 2023

9 Mai 2023

Décembre 2023

Webinaire

Finalisation de l'AAP

Accompagnement des porteurs de projet

Instruction des demandes d'aide

Publication de l'appel à projets
+
Evènement de lancement du FTJ

Clôture de l'appel à projet

Publication d'un 2ème appel à définir

9. Les contacts

Direction des Affaires Européennes
Direction Déléguée FEDER
Service Transition Juste Ecologique et Energétique
Chef de service : Delphine VITALI

federFTJ@mareregionsud.fr

Référentes « FTJ » :
Eloise LECLERCQ et Elodie GARIDOU

Site Internet
<https://europe.mareregionsud.fr/>

Aude LAHEYNE, Nicolas CLERY
DREETS

Sandra COUINAUD
Directrice Régionale
PACA CORSE OPCO 2i



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Volet Emploi & Compétences

Calendrier prévisionnel des Appels à Projet : Présentation des AAP

Plan Territorial de Transition Juste – volet emploi et compétences - Calendrier prévisionnel des AAP :

Appel à projets	Zone géographique	Bénéficiaires éligibles	Enveloppe indicative hors période totale	Date ouverture	Date de clôture des AAP
Reconversion des salariés issus des secteurs les plus émetteurs de CO2	Département des Bouches-du Rhône	Uniquement les entreprises avec un Code NAF (19, 20, 23, 24, 35), Portage par un OPCO	16 M€ - 33 mois	13 Février 2023	1er avril 2023
Formation des demandeurs d'emploi (DE)	Département des Bouches-du Rhône	Demandeurs d'emploi <u>obligatoirement vers les métiers de la diversification</u>	15-20 M€ - 32 mois	Mai 2023	1er septembre 2023
Découverte des métiers de la transition écologique	Département des Bouches-du Rhône	Demandeurs d'emploi obligatoirement: découverte des métiers et stages en entreprise - <u>obligatoirement vers les métiers de la diversification</u>	8 M€	Avril 2023	30 mai 2023
GPECT et études filières, analyse des besoins en formation	Département des Bouches-du Rhône	TPE PME – sous-traitants, salariés	3 M€	Avril 2023	30 mai 2023
Inclusion active des DE du territoire d'Arles	Bassin d'emploi du territoire d'Arles	Demandeurs d'emplois (DE) les plus éloignés de l'emploi	2 M€ - 24 mois	Mars 2023	1 ^{er} juillet 2023

Objectif d'engagement de crédits 2023 :



Les Appels à Projets 2023



AAP n°1 : Reconversion des salariés et adaptation des compétences : 16 M€

Publication le 13 février 2023

Vise les salariés des secteurs en déclin ou en transformation : Métallurgie (NAF 24) - Chimie (NAF 20) - Production de produits minéraux non métalliques (NAF 23) Production d'électricité à base de charbon (NAF 35) Cokéfaction et raffinage (NAF 19)

Dont les formations relèvent de la compétence de l'OPCO

Les salariés en reconversion vers un tout autre secteur seront orientés vers le dispositif transitions collectives géré par la DREETS

Actions attendues : Formations qualifiantes ou certifiantes de salariés en vue de pérenniser leurs emplois

Attention : Hors dépenses de rémunération !
Hors formations internes en entreprise - frais de déplacement éligibles
5% alloués au titre des frais de gestion

Portage : OPCO uniquement, les entreprises lui adressent leur candidature.
L'OPCO candidate auprès de la DREETS.
Seuil FTJ de 50 000 € – 71 450 € de coût total éligible minimum.

Reconversion des salariés :

Intervention de madame Sandra COUINAUD

Directrice régionale PACA Corse OPCO2I

Lancement du Fonds pour une Transition Juste

13 février 2023

Lancement du Fonds pour une Transition Juste

1. L'impact de la transition écologique pour les métiers et compétences de l'industrie
2. Les établissements de l'interindustrie concernés par le Fonds pour une Transition Juste
3. Une offre de services qui s'enrichit

L'impact de la transition écologique sur les métiers et compétences de l'industrie

Contexte et objectifs de l'étude



- ▶ Étude cofinancée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (EDEC Prospective compétences interindustriel)
 - Nouvelle mission confiée aux opérateurs de compétences en 2021 :
« Informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition de leurs besoins en compétences. »
- ▶ Objectifs d'évaluer l'impact de la transition écologique sur les compétences et les métiers à l'horizon 2025 et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour accompagner les entreprises et les salariés face à ces enjeux, en particulier en termes de formations initiales et continues
 - Panorama des impacts de la transition écologique sur l'activité des entreprises mettant en évidence les enjeux partagés par les 32 branches professionnelles et le positionnement relatif de chacune des branches professionnelles
 - Analyse des besoins métiers et compétences spécifiquement en lien avec la transition écologique
 - Orientations d'actions s'appuyant sur une cartographie de l'offre de formation

L'impact de la transition écologique sur les métiers et compétences de l'industrie

6 axes d'action, 3 principaux leviers

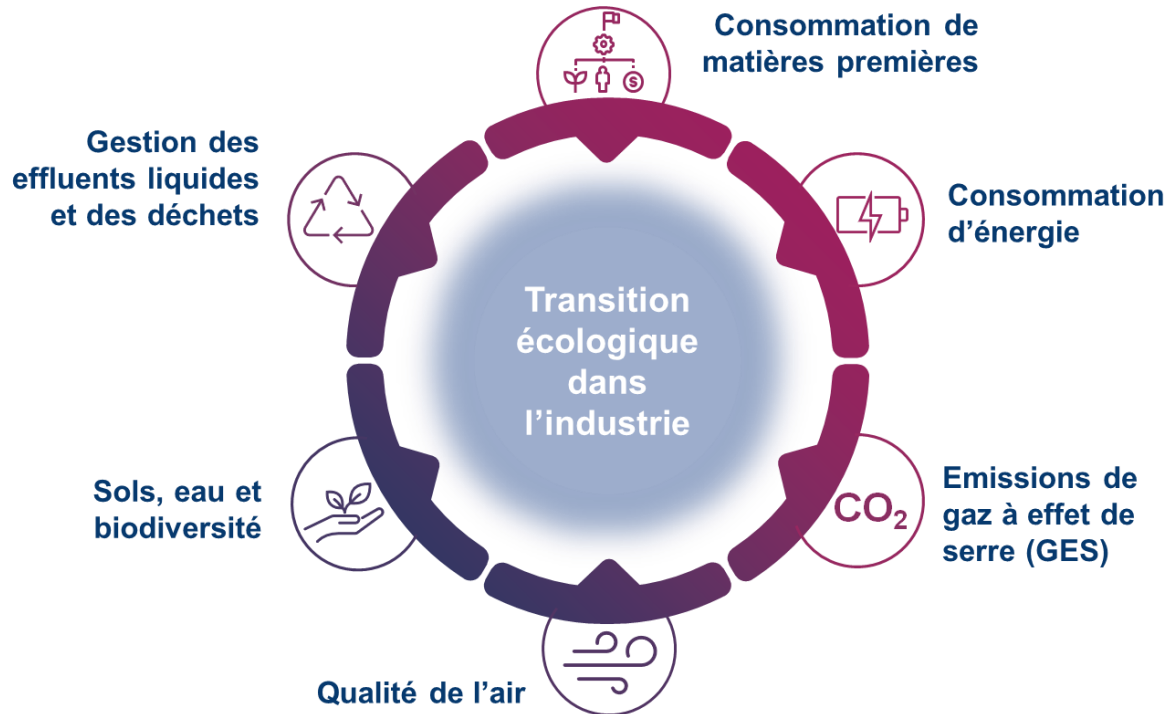


La transition écologique vise à placer les grands enjeux environnementaux (changement climatique, rareté des ressources, perte de biodiversité, risques sanitaires environnementaux) au centre du modèle économique et social



1 objectif : la transition écologique

La transition écologique dans l'industrie s'articule autour de 6 axes :



3 principaux leviers d'action



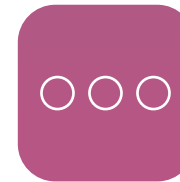
➤ Transition énergétique



➤ Sobriété (énergie / consommation)



➤ Transition numérique



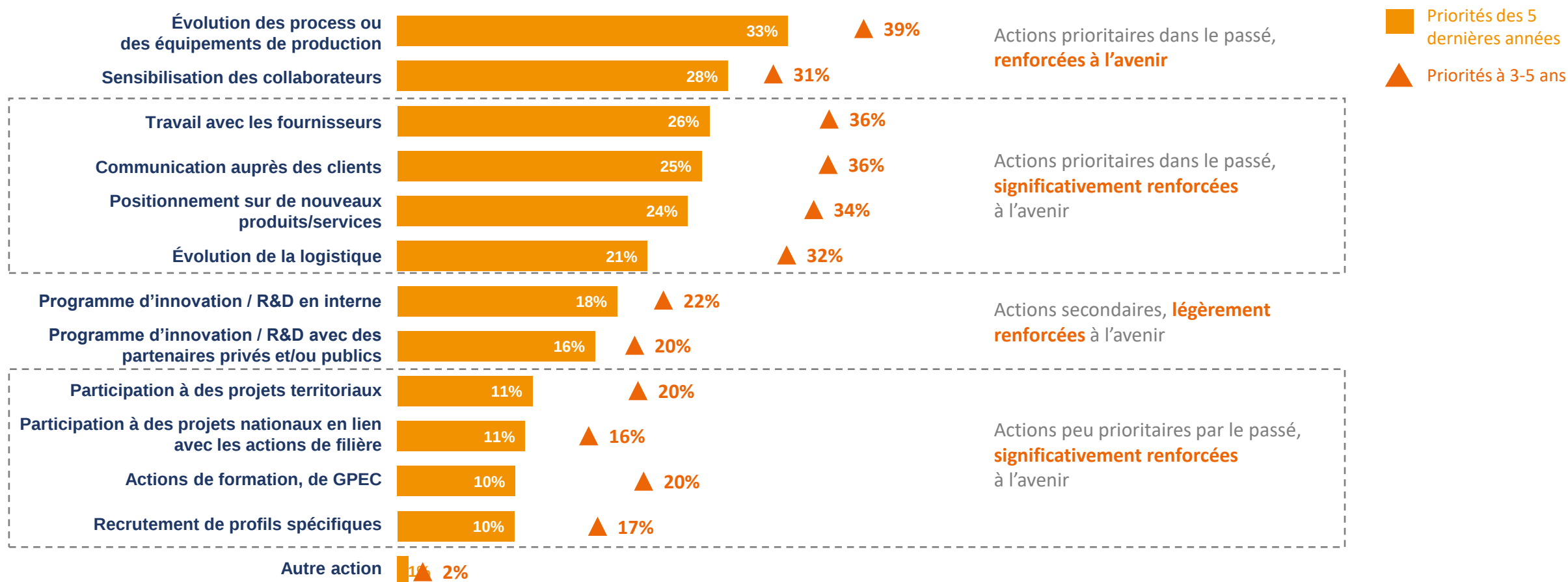
➤ *Autres leviers : mesure des impacts, substitution des matières premières...*

L'impact de la transition écologique sur les métiers et compétences de l'industrie

Les domaines d'action prioritaires identifiés auprès des entreprises

Concernant les enjeux de transition écologique, quels ont été vos domaines d'action prioritaires des 5 dernières années ? Et à 3-5 ans ?

% de réponses – Plusieurs réponses possibles



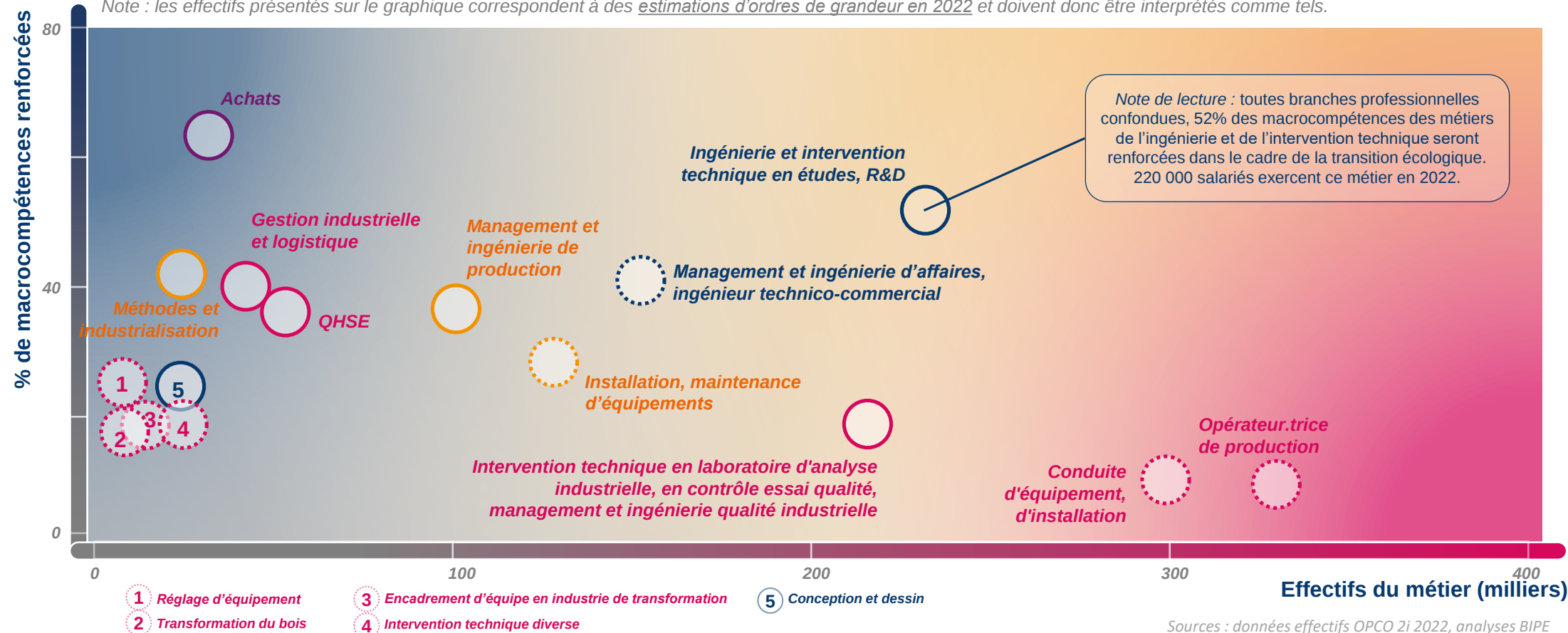
Enquête terrain réalisée du 19/11/2021 au 18/01/2022
Périmètre : ensemble OPCO 2i. 803 répondants

L'impact de la transition écologique sur les métiers et compétences de l'industrie

Les conséquences sur l'évolution des métiers dans les entreprises de l'interindustrie...

% de macrocompétences renforcées selon les effectifs métier

Note : les effectifs présentés sur le graphique correspondent à des estimations d'ordres de grandeur en 2022 et doivent donc être interprétés comme tels.



Sources : données effectifs OPCO 2i 2022, analyses BIPE

Légende des familles de métiers :



Logistique, déchets, sécurité, qualité, environnement



R&D



Fabrication



Achats



Méthodes et industrialisation



Marketing et vente



Installation et maintenance

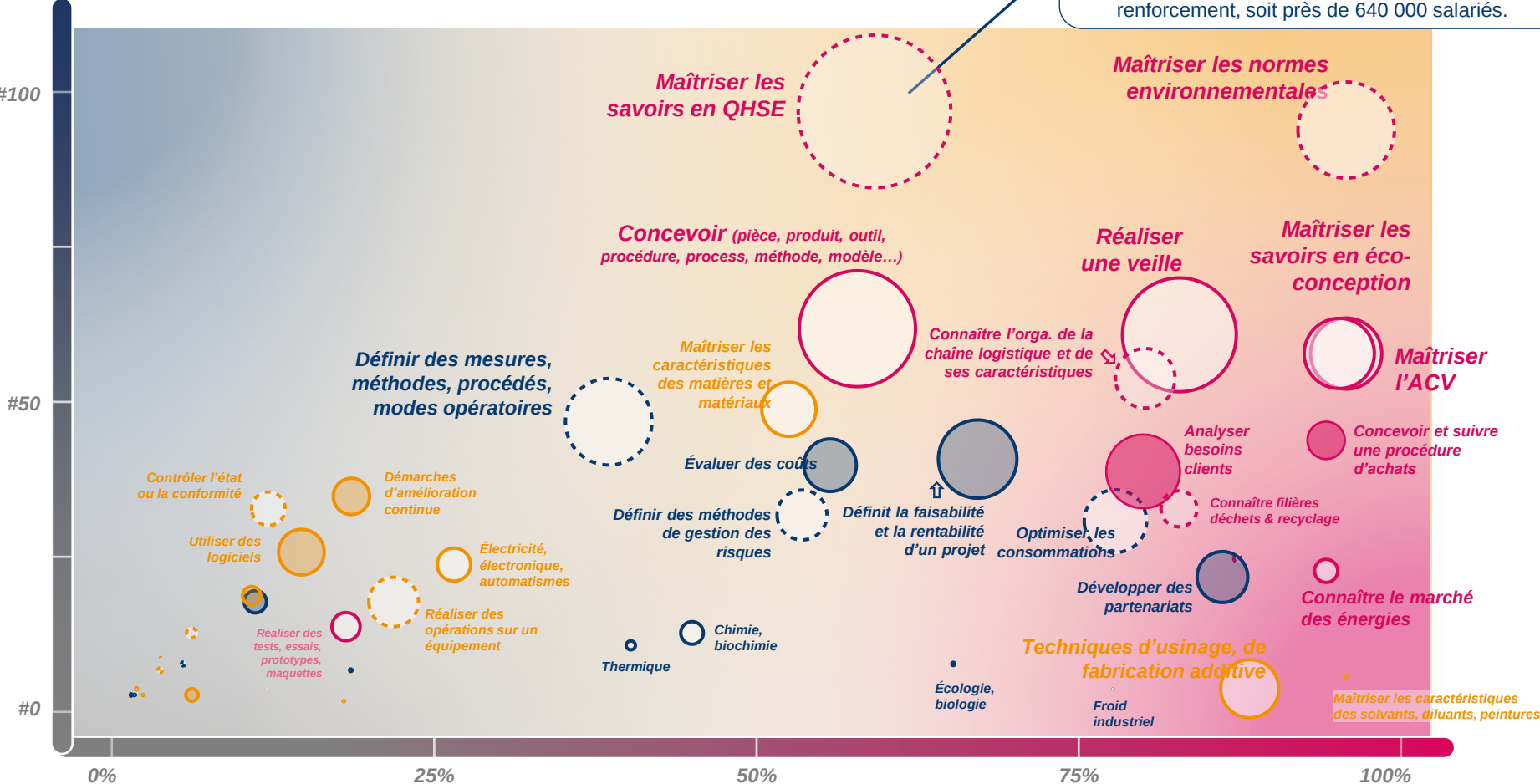
L'impact de la transition écologique sur les métiers et compétences de l'industrie ... liées à celle des compétences qu'ils mobilisent

Nombre et % de macrocompétences renforcées selon les effectifs métier

La taille des bulles est proportionnelle aux effectifs dont la compétence est renforcée

Note de lecture : 61% des effectifs disposant de la macrocompétence « Maîtriser les savoirs en QHSE » verront cette dernière renforcée par la transition écologique. 95 métiers sont concernés par ce renforcement, soit près de 640 000 salariés.

Nombre de métiers dont la macrocompétence est renforcée



Légende – Familles de macrocompétences

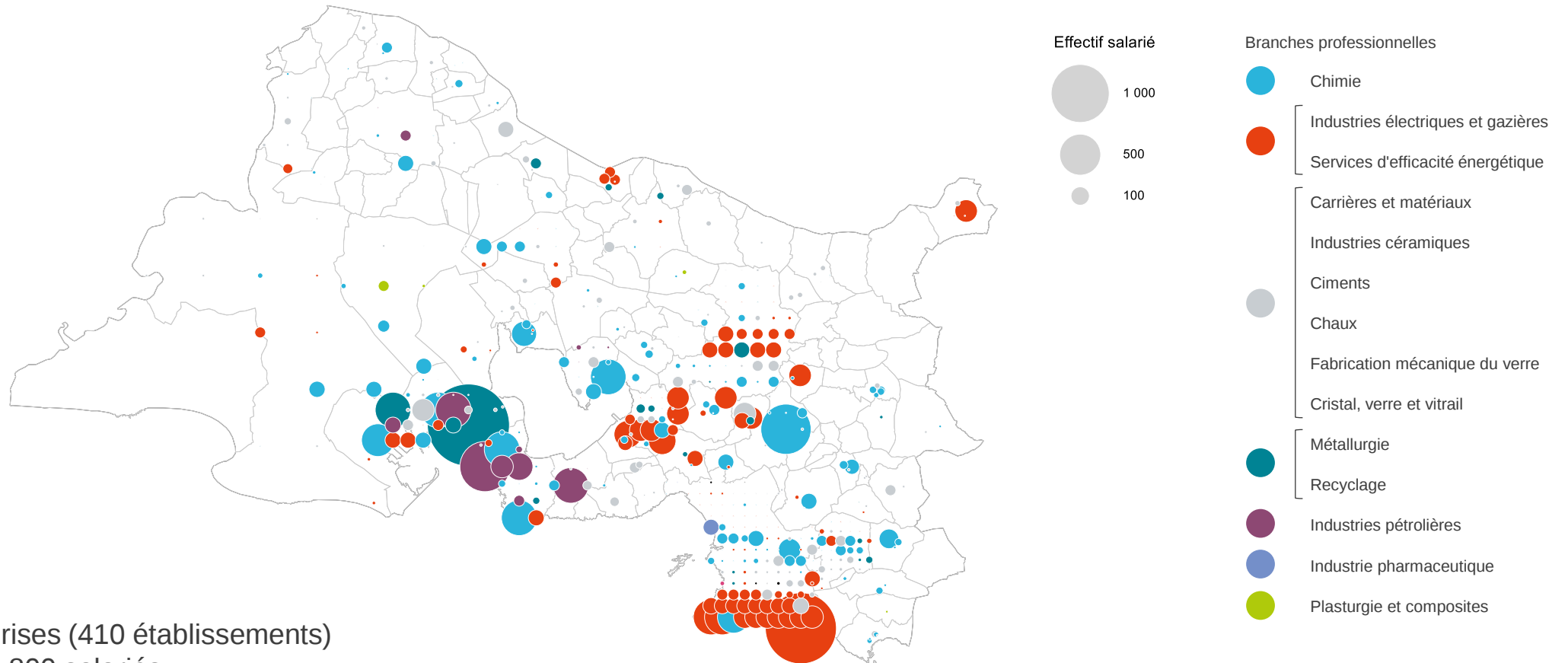
- Connaissances scientifiques
- Connaissances techniques & technologiques
- Compétences des métiers de la recherche et du développement
- Compétences des métiers de l'industrialisation et des méthodes
- Compétences des métiers de la fabrication et de la maintenance
- Compétences des métiers de la logistique, des déchets, de la sécurité, de la qualité et de l'environnement
- Compétences en management et gestion (tous métiers)
- Compétences générales, transverses
- Compétences des achats et du commercial

Sources : données effectifs OPCO 2i, analyses BIPE

% des effectifs dont la macrocompétence est renforcée

Quels sont les établissements de l'interindustrie concernés par le Fonds pour une Transition Juste ?

Localisation des établissements du périmètre OPCO 2i concernés par le Fonds pour une Transition Juste dans les Bouches-du-Rhône



250 entreprises (410 établissements)

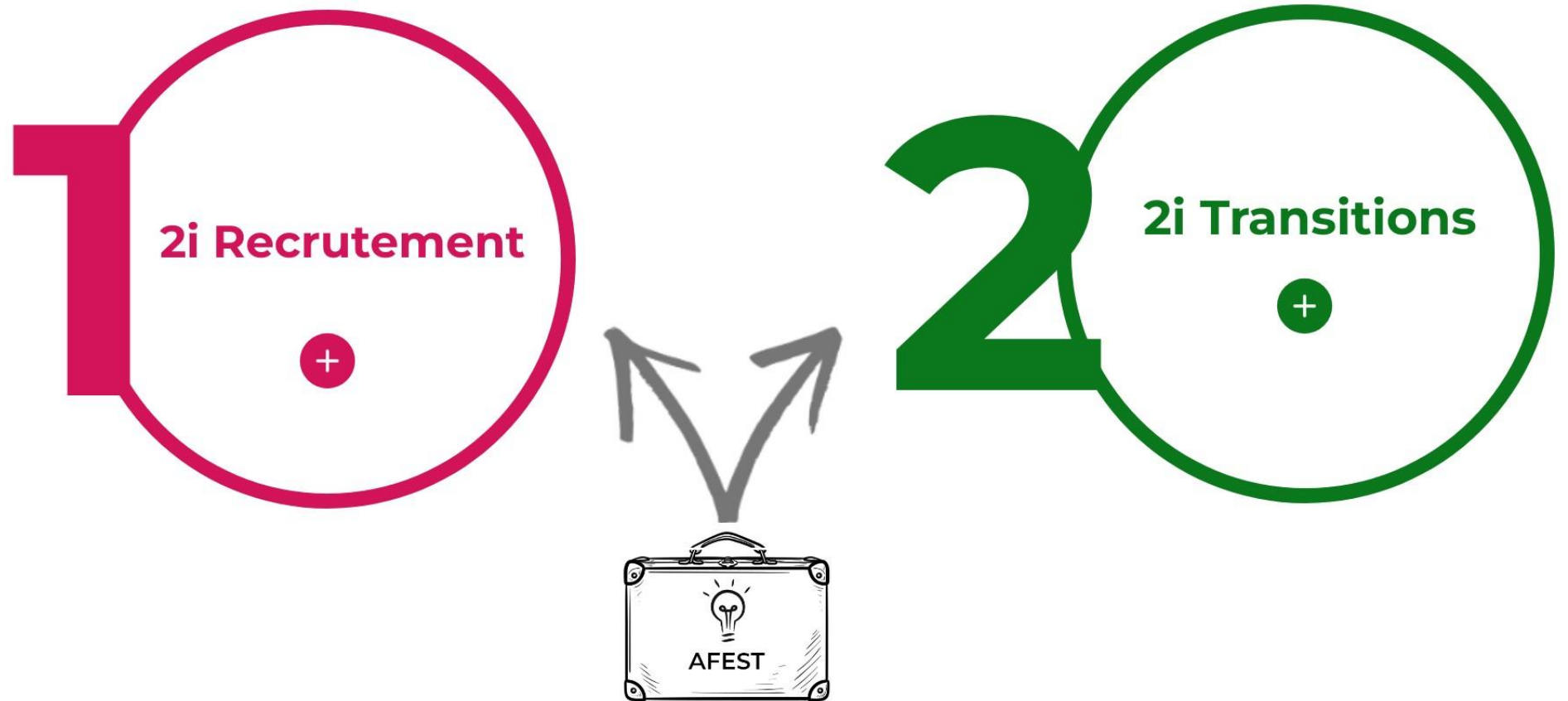
Environ 18 800 salariés

(soit environ 22% de l'ensemble des salariés des entreprises de l'interindustrie dans les Bouches-du-Rhône)

Source : Observatoire Compétences Industries (OPCO 2i)

OFFRE DE SERVICES 2023

Deux nouvelles thématiques dans l'offre de services existante



plan développement de l'AFEST 2023

Merci pour votre attention

AAP n°2: Formation des demandeurs d'emploi : 15 à 20 M€

Uniquement au profit des
demandeurs d'emploi
inscrits à pôle emploi, quel
que soit leur âge

formations liées à la
diversification écologique –
Secteurs figurant dans le
PTTJ

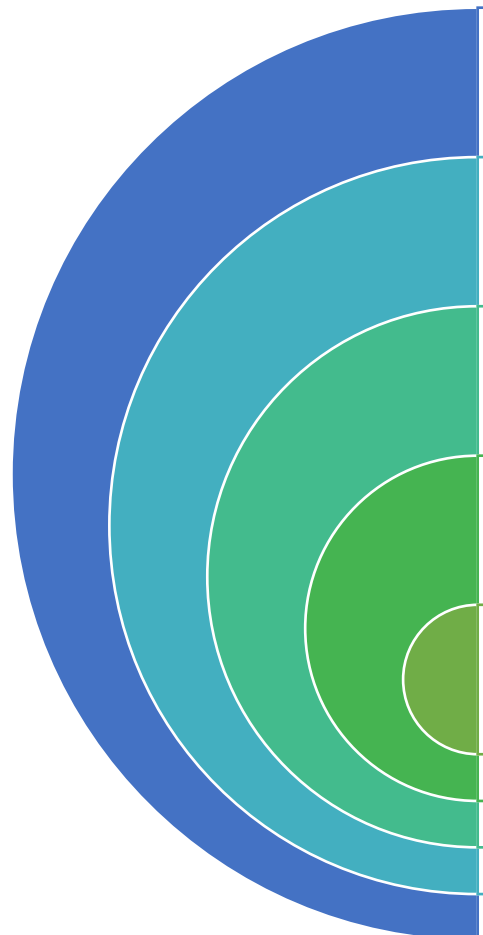
Compatible avec les
allocations de retour à
l'emploi

En stricte articulation avec

- le PRIC et le PRF
- le FSE+
- Les autres financements de
droit commun

Portage et discussions en
cours avec Pôle-Emploi

AAP n°3: Découverte des métiers de la transition et de l'économie verte : 8 M€

	Objectif: mieux faire connaître ces métiers aux DE
	Hors formations: ateliers de découverte des métiers, diagnostics personnalisés, stages en entreprise et mise en relation entre DE et recruteurs
	Public ciblé: demandeurs d'emploi de tous âges
	Portage: Collectivités, associations, PLIE, missions locales, pôle emploi, cap emploi...
	Compatible avec les ARE.

AAP n° 4 : Etudes des filières et de l'offre de formation – gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : 3 M€

Objectif principal: mieux anticiper les besoins



Quels sont les perspectives de destruction et de création d'emploi par filière à 10 ans ?



Quels besoins de formation sur les métiers nouveaux ? l'offre existe-t-elle en PACA ?



Portage: Branches, OPCO, consulaires, observatoires des métiers, AFPA, consultants privés...



Compatible avec des actions de formation des salariés



AAP n° 5 : Accompagnement des DE du bassin d'emploi du pays d'Arles : 2 M€

Uniquement destiné à la zone d'emploi du pays d'Arles (cf. cartographie INSEE)



En faveur d'un accompagnement vers l'emploi vers tous les secteurs d'activité...



... mais avec un focus sur la découverte des métiers de la transition écologique (cf. PTTJ)



Bénéficiaires: Collectivités, associations, structures de l'IAE



Prend le relai du FSE+ à compter de Juillet 2023





Les questions que vous vous posez

**Q : Quel sera le
taux
d'intervention du
FTJ ?**

**R : Sur l'ensemble de
la programmation, il
ne peut pas être de
plus de 70%. Mais il
sera précisé dans
chaque appel à
projets.**

**Q : Une avance
est-elle prévue ?**

**R : Oui, mais le
taux prévisionnel
reste à définir et
peut varier selon
les AAP.**

**Q : Une rétroactivité de la
période de réalisation et de
l'éligibilité des dépenses est-
elle envisagée pour l'année
2022 ?**

**R : Non, les actions
financées sont nouvelles,
elles débuteront en 2023,
selon les AAP**

**Q : La formation
initiale et l'accès à
l'apprentissage sont-
ils éligibles?**

**R : Non, ils ne le sont pas
dans le cadre du PTTJ**

**Q : Les obligations de
publicité sont-elles
toujours les mêmes ?**

**R : Tout vous sera fourni lors
de l'instruction du dossier.
Un kit de publicité vous sera
adressé**

Q : Les pièces justificatives attendues seront-elles les mêmes pour le FTJ que pour le FSE ? Une simplification est-elle prévue ?

R : Les pièces justificatives sont toujours attendues selon la typologie des actions financées: émargements individuels ou collectifs, justificatifs de déplacement, preuve de rémunération le cas échéant

Q : Devrons-nous encore collecter les données des participants ?

R: Oui, il sera toujours nécessaire de collecter les données individuelles des participants – L'anonymat n'est pas possible.

Q : Autres obligations?

R : Tenir compte de l'égalité hommes femmes, de l'inclusion des personnes handicapées, de la qualité de vie au travail et du vieillissement actif

Q : Des formations seront-elles prévues pour l'utilisation du nouvel outil MDFSE+ ?

R : Oui, un appui sera proposé par le Service Europe de la DREETS.

Q : La formation des salariés des entreprises de plus 350 personnes est-elle possible ?

R : Oui, Elle est possible sur le volet emploi

Q : Quand peuvent démarrer les opérations de formation des salariés ?

R : Pour les actions de formation, la demande doit être déposée auprès de l'OPCO avant le démarrage de l'opération.

Q : Quid des entreprises sous-traitantes et fournisseuses ?

R : Leurs salariés sont éligibles si le lien avec l'entreprise du secteur en déclin ou en transformation est justifié et si elle se situe dans la zone d'emploi du PTTJ

Q : Comment une entreprise peut-elle candidater pour former ses salariés ?

R : Elle prend contact avec l'OPCO sélectionné dans le cadre de l'AAP dédié, il instruit ensuite sa demande.

Q : Quid du lieu de résidence des salariés, BdR uniquement ?

R : Non, l'acception est plus large. Les salariés peuvent résider dans l'ensemble des **zones d'emploi éligibles.**

Elles figurent sur le site de l'INSEE

Q : Quid du lieu de réalisation des actions?

R : Pas de périmètre géographique limité, en cas de besoin, formation France entière si défaut d'offre de service en PACA

Q : Une personne au RSA est-elle éligible?

R : Non, Il faut absolument être inscrit à pôle emploi pour être accompagné!: statut RSA insuffisant, un jeune est éligible mais doit être inscrit en mission locale ou à PE, à Cap emploi

Q : Comment tenir compte du DNSH? Respect par formation ou par secteur ?

R : le respect du DNSH est vérifié par secteur et non par formation

Où trouver les Appels à Projets FTJ :

<https://fse.gouv.fr>

Comment candidater :

<https://ma-demarche-fse-plus.fr/>

Qui contacter :

Nicolas Cléry et Théo Semet, Chargés de mission FSE/FTJ :

nicolas.clery@dreets.gouv.fr 06 63 34 19 83

theo.semet@dreets.gouv.fr 06 59 99 37 42

Nous vous remercions pour votre attention

Avez-vous d'autres questions?



Merci pour votre attention !

